

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:      Pagination continue.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
  
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

# LES SYNDICS D'HABITATION

SOUS LA DOMINATION FRANÇAISE.

---

Dans l'ancien droit français on appelait syndic, ou procureur-syndic, ceux qui étaient élus dans les communautés pour avoir le soin des procès et des affaires de la société dont ils étaient membres.

Le syndic était chargé de répondre de la conduite du corps ; il faisait et recevait les mémoires qui regardaient les affaires ou les intérêts de la communauté ; il contrôlait et corrigeait les actions et les fautes des particuliers qui dépendaient de la communauté, ou du moins il les faisait blâmer ou réprimander dans les assemblées publiques. Dans le fond, le syndic était en même temps l'agent et le censeur de la communauté.

La plupart des compagnies de Paris et d'autres villes de France, comme les universités et les corps et métiers, avaient leurs syndics.\*

Ceux qui forment un corps ou une communauté, dit Ferrière, † ne peuvent pas vaquer tous à ce qui regarde leur communauté ; ils peuvent préposer des personnes qui en prennent soin, auxquelles on donne ordinairement le nom de syndics. La nomination s'en fait par ceux qui composent la communauté, à moins que quelque loi eut autrement pourvu au choix des personnes. Ces nominations se font à la pluralité des voix par ceux qui ont droit de les nommer. On doit y observer les formalités requises, à peine de

---

\* Guyot, verbo *Syndic*.

† Verbo *Syndic*.

nullité. Le pouvoir du syndic n'excède pas les bornes qui lui sont prescrites; et la communauté n'est tenue, par le fait de ce mandataire, que s'il a agi dans les limites de ses attributions, et si l'affaire a tourné à l'avantage du corps. Il répond de sa conduite envers ceux qui l'ont nommé et ces derniers sont tenus de ratifier ce qu'il a fait dans les limites de son mandat. Enfin, le syndic est obligé d'apporter dans sa gestion les mêmes soins et les mêmes diligences qu'un mandataire ordinaire; il répond de son dol et de sa faute légère ou grossière.

Les premiers colons du Canada avaient sans doute emporté de la mère patrie cette coutume légale d'un agent spécialement choisi pour défendre les intérêts de la communauté. Ils formaient dans la Nouvelle-France une communauté d'habitants ayant des intérêts homogènes à sauvegarder. C'est pourquoi on retrouve dans l'histoire du Canada sous la domination française cette institution du syndic appliquée aux habitants de la colonie.

Les historiens font mention, très sommairement à la vérité, d'un *syndic d'habitation*, ou *syndic des habitants*; voyons ce qu'a été véritablement cette institution dans la colonie.

\* \*

En 1645 la compagnie des Cent associés ayant cédé la traite des pelleteries aux habitants de la colonie, ceux-ci se firent représenter par MM. de Repentigny et Godefroi. Cet abandon fut confirmé par un arrêt du 6 mars 1645. \* Tous les colons avaient le droit d'être admis dans la nouvelle association, qui reçut le nom de *Société des habitants*.

Charlevoix † prétend que cet abandon eut lieu parce que la compagnie des Cent associés se lassait des dépenses qu'elle faisait pour la colonie. L'abbé Faillon ‡ est d'opinion que la cession du monopole aux colons leur était plus nuisible qu'utile et que la compagnie avait imposé par cet acte ses propres charges aux colons.

Cependant, il paraît avéré qu'en 1646, c'est-à-dire un an après

\* Edits et ordonnances, I, 28.

† I, 370.

‡ I, 492.

que la Société des habitants eut acquis le monopole de la traite, cette dernière avait reçu dans ses magasins plus de 160 poinçons de castor, représentant une valeur de plus de trois cent vingt mille livres. De plus, elle exporta une grande quantité de peaux d'ours, d'originaux et de loutres.

Ce grand commerce, conduit par une société organisée dans la colonie, donna lieu à des jalousies et à des plaintes. Les directeurs voulaient augmenter leurs salaires et recevoir des indemnités pour des services extraordinaires. On porta plainte à la cour afin d'empêcher le renouvellement de semblables demandes.

C'est alors que le roi, le 27 mars 1647, adopta "un règlement pour établir un bon ordre et police en Canada ."

Ce règlement était une espèce de charte constitutionnelle ; il contenait des germes de libertés populaires qui furent malheureusement étouffés plus tard.

Le préambule déclare que, "vu la requête présentée au Roi par ses sujets, habitants du Canada, contenant leurs plaintes sur les abus et malversations qui s'y commettent au fait des traites de pelleteries, il doit être promptement pourvu à y mettre un terme."

Puis vient le dispositif renfermant les articles qui suivent. Le Roi établissait un conseil composé : 1<sup>o</sup> du gouverneur du pays ; 2<sup>o</sup> en attendant qu'il y eut un évêque, du supérieur de la maison des jésuites, résidant à Québec ; 3<sup>o</sup> du gouverneur particulier de Montréal. En leur absence, ils étaient remplacés par leurs représentants. Le conseil se réunissait en la maison commune, au lieu où était établi le magasin de Québec. Le conseil nommait un secrétaire pour garder les registres, recevoir et expédier les actes, commissions et résultats des délibérations, les délivrer à qui il appartenait. Le secrétaire pouvait aussi comme notaire et personne publique, recevoir tous autres actes et contrats entre les particuliers, faisant signer deux témoins avec les parties, conformément aux ordonnances gardées en France.

Ce règlement devait être lu, publié et enregistré au greffe du conseil pour y être gardé et observé.

Vers le commencement du mois d'août 1647, ce règlement parvint à Québec, où il était attendu avec impatience, car l'on espérait qu'il mettait fin aux troubles qui agitaient la compagnie des

habitants. Déjà dans une assemblée générale tenue au mois de juillet, M. Bourdon avait été nommé procureur-syndic ; peu de jours après, il présentait la requête des habitants qui, en attendant un règlement définitif, mettaient de côté les anciens directeurs et confiaient le soin des affaires à M. de Montmagny, le gouverneur.

Le règlement définitif fut publié le 11 Août 1648, et il fut mis de suite à exécution. Il semble cependant, dit l'abbé Faillon, \* n'avoir pas été du goût des principales familles qui jusqu'alors avaient pris la plus grande part dans le maniement des affaires. En pratique, le gouverneur général, par l'impossibilité de réunir les membres épars du conseil pouvait être très souvent le seul arbitre des affaires et représenter au fond tout le conseil. †

Ces règlements donnaient une part dans les affaires intérieures de la colonie aux habitants du pays, regardés comme naturellement intéressés à les bien conduire. Le conseil avait le droit de faire des lois locales ; il réglait les affaires du commerce, décidait de la paix et de la guerre avec les nations sauvages, jugeait les différends entre les particuliers ; il possédait des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire, toujours néanmoins sous la direction du gouverneur-général. Les parlements de Paris et de Rouen, qui avaient déjà voulu s'immiscer dans les affaires de la colonie, et dont l'intervention à une telle distance ne pouvait qu'être nuisible, furent avertis que le Roi réservait à son conseil la révision des décisions du conseil de Québec et l'examen des affaires du Canada. Les règlements de police et les affaires municipales étaient aussi du domaine du gouverneur et de ses conseillers. On conçoit que dans les premiers temps de la colonie française, l'autorité de ces fonctionnaires devait être fort étendue et s'exercer d'une manière paternelle, sans qu'on s'attachât trop scrupuleusement aux formes suivies alors dans les parlements de France. ‡

\* \*

Cet état de choses était loin d'offrir une garantie suffisante aux colons. Des malaises se faisaient sentir, des plaintes s'élevaient de

\* *Titres des seigneuries*. p. 75. II, 97.

† Faillon, II, 87.

‡ Ferland, I, 365.

toute part. Le roi envoya des commissaires pour s'enquérir de l'état de la colonie et s'assurer des changements qu'il faudrait faire. Ces réformes devaient s'étendre à toute l'organisation intérieure, à commencer par le gouvernement lui-même. Le roi reprit possession de la colonie des mains de la compagnie des Cent Associés et il établit une administration royale. Il créa le conseil souverain de Québec, et accomplit d'autres réformes judiciaires et ecclésiastiques.

Ce grand travail de réorganisation se faisait en 1663.

Un des premiers soins du Conseil fut de convoquer, le 20 septembre 1663, \* une assemblée générale des habitants de Québec et de l'étendue de son ressort, pour procéder à l'élection d'un maire et de deux échevins qui auraient le soin des affaires de la communauté. A l'assemblée tenue le 7 octobre, † en vertu de cette convocation, Jean-Baptiste LeGardeur de Repentigny fut élu maire, et les sieurs Jean Madry et Claude Charron furent nommés échevins; ils prêtèrent serment le dix du même mois. ‡

Plusieurs autres arrêts du Conseil, publiés peu après, prouvent que les conseillers désiraient se mettre sérieusement à l'œuvre, pour affermir l'état de la colonie par des règlements sages et utiles; mais ces beaux commencements furent bientôt troublés par la discorde qui se glissa dans les rangs de la société et dont les funestes effets produisirent même de profondes divisions entre les chefs. La nomination d'un maire et de deux échevins ne fut pas approuvée dans le public; et un mois après que M. de Repentigny eut prêté son serment d'office, le Conseil ordonna "que sans avoir égard à la dite élection d'un maire et de deux échevins, laquelle était révoquée, il serait procédé à l'élection et nomination d'un syndic, et qu'à cet effet, affiches en seraient faites pour le dimanche suivant." § Cette disposition du Conseil n'eut son effet que plus d'un an après pour des raisons qu'on ne peut guère comprendre aujourd'hui. ¶

---

\* Edits et ordonnances, II, 6.

† Edits et ordonnances, II, 7.

‡ Ferland, II, 20.

§ Chs. Roger. History of Canada, I, 23.

¶ Garneau, I, 165 et 166.

Le maire et les deux échevins qui avaient été élus, obéissant sans doute à quelque influence supérieure, remirent leur mandat au Conseil qui les accepta le 14 novembre 1663, \* en déclarant que vu "la petitesse d'étendue du pays en désert et le nombre de peuples, et le peu d'affaires concernant le devoir des charges de maire et échevins, il serait plus à propos de se contenter d'un seul syndic." Il en ordonna sur le champ la nomination. Un syndic fut élu, mais ce n'était plus qu'une vaine formalité. L'élection fut annulée sous prétexte qu'elle n'avait pas satisfait le peuple. Les électeurs furent convoqués de nouveau, mais intimidés par le parti de l'évêque que le registre du Conseil appelle une cabale, il n'en vint qu'un petit nombre, et aucune résolution ne fut adoptée. Le gouverneur s'avisait alors d'adresser des billets à des "personnes non suspectes," qui firent choix d'un nouveau syndic, malgré les protestations de leurs adversaires et d'une partie des conseillers. L'élection se fit en présence de M. de Mézy lui-même. M. de Charny, prêtre, représentant l'évêque, et MM. de la Ferté et d'Auteuil s'y opposèrent vainement et protestèrent. Battus à l'urne électorale, ils voulurent s'opposer dans le Conseil à la prestation du serment du nouvel élu. Le gouverneur voyant "l'opiniâtreté de la faction," demanda l'ajournement. Mais dans une séance subséquente, il procéda à l'accomplissement de cette formalité, malgré les protestations de M. de Charny et des autres membres de l'opposition, auxquels il fut répondu que la convocation des assemblées publiques n'était pas de la compétence du Conseil. Devant l'opposition qui venait de se manifester, le gouverneur proposa à M. de Laval de changer une partie des conseillers; ce que le prélat ne voulut pas faire, comme on devait s'y attendre. A partir de ce moment on n'entendit plus parler de municipalité en Canada, quoique la charge de syndic subsistât encore quelque temps †.

\* \* \*

La querelle entre le gouverneur et l'évêque, que fit naître la question de la nomination des syndics d'habilitation, n'en resta

\* Edits et ordonnances, II, 13.

† Garneau, I 165 et 166.

pas là. Les divisions du Conseil augmentèrent l'animosité contre le gouverneur et entraînent celui-ci au delà des bornes. Le gouverneur n'avait que deux partisans dans le Conseil : MM. Damours et Legardeur. Le parti de l'évêque triomphait. Ainsi, il fallut que M. de Mézy se soumit à la volonté de l'opposition ou qu'il essayât de changer l'opinion du Conseil, en courant les chances d'un coup d'Etat. Il n'hésita pas. Il suspendit tous les partisans de l'évêque de leurs fonctions, sous le double prétexte que celui-ci les avait désignés à son choix, comme ses créatures et "qu'ils avaient voulu se rendre les maîtres et sacrifier les intérêts du roi et du public à ceux des particuliers." M. de Mézy, en suspendant de sa seule autorité des membres du Conseil, avait violé l'édit royal ; car s'il ne pouvait nommer les conseillers sans le concours de l'évêque, il ne pouvait non plus les suspendre sans son assentiment, et cet assentiment nécessaire lui avait été refusé après une interpellation faite au prélat par le major de la garnison, M. d'Augoville. Sur ce refus, le gouverneur fit publier, au son du tambour, son ordonnance d'interdiction, et remplaça les Conseillers interdits par des personnes qui partageaient ses vues et termina ainsi pour le moment, par une espèce de révolution du palais, la querelle qui avait commencé au sujet du syndic municipal.

Comme on le voit, ce germe de liberté, qui aurait pu être si fécond dans la colonie, fut d'avance étouffé par les dissensions et les *brouilleries* de ceux qui étaient alors à la tête de la société canadienne. L'institution du syndic d'habitation ne fut plus prise au sérieux ; on craignit que les difficultés qui avaient coïncidées avec son apparition ne se renouvellassent ; peu à peu elle disparut entièrement.

Le 28 juillet 1664,\* sur la représentation faite par le procureur-général que depuis la suppression faite par M. D'Augoville du syndic des habitants, il n'y en avait eu aucun de nommé et qu'il était nécessaire pour la conservation de leurs droits qu'il en fut nommé un, le Conseil convoque une assemblée d'habitants pour

---

\* Insinuations au Conseil Supérieur, registre A, tom I, folio 20.

l'élection, à la pluralité des voix, d'un syndic. Le 3 août,\* M. Charron est élu syndic.

Le Conseil Supérieur ne voulant pas déposséder les habitants des terres non défrichées, qui leur avaient été concédées sans leur avoir donné le temps nécessaire pour se mettre en règle, rendit un arrêt, le 6 août,† pour consulter le syndic, afin de gagner du temps. Il ordonne trois mois après‡ l'élection d'un syndic des habitants des Trois Rivières devant le juge du lieu.

Le 22 Octobre 1664,§ le syndic des habitations poursuit devant le Conseil un individu qui a vendu au delà du tarif.

Le Conseil, le 24 janvier 1667,¶ accorde aux habitants la permission de s'assembler devant le lieutenant civil pour procéder à l'élection d'un syndic, chargé de veiller au tarif des marchandises et aux intérêts publics à Québec. 1 M. Jean Lemire fut continué, le 28 mars, 2 dans cette charge, qu'il occupait sous M. de Mézy.

\* \* \*

Ainsi fut étouffé la seule constitution populaire qui fut donnée à la colonie sous la domination française. Elle subit le sort de tous les mouvements populaires qui, à cette époque, tombèrent sous l'empire du système centralisateur de la mère patrie. Le gouvernement faisait une guerre impitoyable à tout principe de liberté. C'est avec cet esprit que le gouverneur de Tracey et l'intendant Talon rédigèrent, en 1667, un projet de règlement où l'on trouve ces mots: " Posant toujours le même principe, que l'obéissance et la fidélité dues au roi souffrent plutôt altération dans le pays de l'Etat éloigné que dans les voisins de l'autorité souveraine, résidant principalement en la personne du prince et

\* Id.

† Edits et ordonnances, II, 18.

‡ Id., 19.

§ Jugements et délibérations du Conseil Supérieur, reg. A, p. 27.

¶ Edits et ordonnances, II, 27.

1 L'abbé Ferland, II, 58.

2 Edits et ordonnances II, 35.

y ayant plus de force et de vertu qu'en tout autre, il est de la prudence de prévenir dans l'Etat naissant du Canada toutes les fâcheuses révolutions qui pourraient le rendre de monarchique aristocratique, ou démocratique, ou bien par une puissance ou autorité balancée entre les sujets, se partager et donner lieu à un démembrement tel que la France a vu par l'érection des souverainetés dans les royaumes de Soissons, d'Orléans, comté de Champagne et autres."

Ce qui se passa plus tard, en 1672, donne une idée exacte des intentions du gouvernement métropolitain à l'égard des libertés municipales de la colonie.

Peu de temps après son arrivée, le comte de Frontenac assembla à leur tour les ordres de la colonie, ou ce qu'on appelait en France les ordres du royaume, dans la chapelle des jésuites, pour donner, suivant son expression, une forme à ce qui n'en avait pas encore eue. C'étaient le clergé, la noblesse, les gens de justice et le tiers-état. Il leur fit prêter de nouveau serment de fidélité devant un grand nombre de personnes. Comme beaucoup de Français, il avait conservé de l'attachement aux anciennes institutions et il voulait les introduire en Canada. Mais cette solennité ne plut pas en France. Frontenac écrivit au ministre qu'il avait assemblé les notables pour leur faire part de ce qu'il avait envie d'entreprendre, afin que, comme l'exécution dépendait en partie de leurs soins et de leur argent, ils s'y portassent plus volontiers. Et il ajoutait pour se justifier, qu'il avait fait "dépendre la confirmation et la destitution des membres de l'assemblée de sa seule volonté, afin qu'il n'y eut point d'autorité qui ne fut soumise à celle des personnes entre les mains desquelles le roi avait confié la sienne." Voici comment Colbert lui répondit :

"L'assemblée et la division que vous avez faite de tous les habitants du pays en trois ordres ou état, pour leur faire prêter le serment de fidélité, pouvaient produire un bon effet dans ce moment-là ; mais il est bon que vous observiez que, comme vous devez toujours suivre dans le gouvernement et la conduite de ce pays-là les formes qui se pratiquent ici, et que nos rois ont estimé du bien de leur service depuis longtemps de ne point assembler les états généraux de leur royaume, pour peut-être anéantir

insensiblement cette forme ancienne, vous ne devez aussi donner que très rarement, et pour mieux dire jamais, cette forme au corps des habitants du dit pays; et il faudra même avec un peu de temps, et lorsque la colonie sera encore plus forte qu'elle n'est, supprimer insensiblement le syndic qui présente des requêtes au nom de tous les habitants, étant bon que chacun parle pour soi, et que personne ne parle pour tous."\*

On ne pouvait mieux sophistiquer le droit du citoyen de se faire entendre: c'est le *divide et impera* du sénat de Rome et qui a immortalisé Machiavel. Louis XIV ne pouvait souffrir une conduite semblable du comte de Frontenac; et pour la condamner, Colbert emploie des termes qui font sourire aujourd'hui, tant la forme des gouvernements actuels est différente.

Le 7 octobre 1675, † le Conseil ordonne que les habitants s'assembleront pour délibérer sur le traité des droits sur les castors, originaux, etc. Un arrêt de même nature rendu en 1688, ‡ statue qu'une assemblée des principaux habitants sera convoquée pour savoir le prix du bled et aviser aux moyens d'enrichir la colonie.

\* \* \*

Les documents officiels ne constatent pas d'autre participation du peuple dans le gouvernement de la colonie. On voit que c'est bien peu, si peu qu'on doit en conclure que le régime municipal a été ignoré par nos ancêtres. L'administration de la colonie resta tout le temps entre les mains d'officiers dont les commissions contenaient des instructions contradictoires. Tout le temps ce fut des démêlés entre l'autorité civile et l'autorité religieuse, entre le gouverneur et l'intendant, entre ce dernier et l'évêque ou son grand vicaire.

Que faisait la population en présence de ces luttes entre les autorités qui se partageaient l'administration de la colonie? Re-léguée à la colonisation, privée d'éducation, ne pouvant pas s'occuper d'affaires publiques, voyant que toutes les charges, tous les

---

\* L'abbé Ferland, II, 88. Garneau, I, 209.

† Edits et ordonnances, II, p. 64.

‡ Id., p. 116.

emplois étaient donnés par la mère patrie à des compatriotes nouvellement arrivés dans la colonie, et qui n'y étaient venus que dans leur propre intérêt, la population canadienne cherchait dans la culture, le défrichement, les voyages et la chasse, les moyens de vivre et ne s'occupait guère d'autre chose. Parfois, il lui arrivait de penser qu'elle formait un peuple sur ce continent et qu'elle pouvait acquérir une plus grande somme de franchises et de libertés; parfois ce peuple naissant s'imaginait qu'il pouvait se réunir en assemblée et nommer un maire, un syndic, enfin se faire représenter dans la transaction des affaires publiques; mais le roi, aidé du gouverneur, de l'évêque et de l'intendant, eut peur de ces tentatives de liberté, et il les étouffa dans leur germe. Il n'y avait pas de lien social, pas de garanties civiles: à chaque instant on enlevait au peuple l'ambition du pouvoir et le désir de se mêler aux intérêts de la chose publique. Réduit à l'état passif, il recevait les ordres et les édits du roi sans les discuter. Colbert réprimande le gouverneur pour avoir consenti à une assemblée d'habitants et lui enjoint de ne plus tolérer ces réunions. Le peuple courbe la tête et ne dit rien. Ces tentatives, aux yeux de Colbert, tendaient à décentraliser l'autorité et elles étaient contraires aux traditions de la mère patrie. Dans une autre circonstance, on fait reproche à un intendant d'avoir voulu faire le procès à un prêtre, et on lui dit qu'il eut dû placer ce prêtre sur un vaisseau et l'envoyer en France, — justice sommaire, que l'on qualifierait aujourd'hui de criminelle. Rien n'était sous le contrôle du peuple: le barbier ne pouvait exercer son état sans être muni d'un diplôme du roi! Les officiers municipaux étaient sous la direction des autorités: le grand-voyer lui-même était nommé par l'intendant sous l'autorité du roi.

On conçoit qu'en présence de cette centralisation du pouvoir, le peuple ne pût s'habituer à jouir des avantages de la vie civile. Ne prenant aucune part au mouvement qui devait animer le corps social, ne contrôlant en rien les intentions de ceux que le roi de France avait choisis pour le diriger, il devait nécessairement rester indifférent aux progrès et à l'avancement de la colonie. La vitalité d'un peuple dépend de sa participation à ses propres affaires. Il n'a réellement de lien national qu'en autant

qu'il a la faculté de se gouverner lui-même, de discuter ses dépenses, de contrôler par des voies constitutionnelles les actes de ses mandataires. Par là seulement, la nation devient forte et susceptible de grandes et nobles entreprises. \*

Comme toujours, les officiers profitaient de la distance qui les séparait du foyer de l'autorité pour abuser de leur irresponsabilité, tant qu'il ne surgissait pas entre eux quelque grosse querelle que l'on allait vider à Paris. Quant au colon lui-même, se voyant à la merci de plusieurs autorités incontrôlables qui se déchiraient entre elles, soumis au service militaire si souvent mis en activité, et à la taille seigneuriale, il restait indifférent à la chose publique, se contentant d'arracher sa famille à la faim et au froid.

EDMOND LAREAU.

---

\* Si l'auteur a voulu ici juger du mérite intrinsèque des diverses formes de gouvernement, et poser comme absolus les principes qu'il énonce, nous avons des réserves à faire. Mais si, comme nous le croyons, il a voulu simplement montrer la défectuosité d'une centralisation excessive et développer l'idée qu'il est bon de laisser aux citoyens, tant dans les colonies que dans la mère patrie, l'exercice de leurs droits naturels et politiques, nous partageons entièrement son opinion. — Note de la *Revue*.

## LA LITTÉRATURE CANADIENNE A L'ÉTRANGER.

---

On lit dans la *Revue du Monde Catholique* du 15 mars dernier (1883).

### I

Le deuxième volume de *l'Histoire des Canadiens-Français*, par M. Benjamin Sulte, vient de paraître à Montréal (Wilson et Cie, éditeurs). Il part de l'année 1618, pour s'arrêter en 1646. Les détails abondent, et l'auteur nous fait suivre pas à pas l'histoire des premiers habitants qui s'établirent dans la vallée du Saint-Laurent. Aussi serait-il bien long et presque impossible de faire un compte rendu analytique d'un pareil livre, et je dois me contenter de citer quelques appréciations renvoyant pour les événements à la lecture de l'ouvrage même.

Et d'abord, que doit-on entendre par les *habitants* du Canada ? La question, à première vue, peut sembler oiseuse ; mais elle a son importance, comme on va en juger : (Les Canadiens-Français descendent de *l'habitant*, et non pas de *l'hivernant*. Ce dernier était aux gages des compagnies de traite : après trois ou quatre années, il retournait en France. *L'habitant* était celui qui prenait une terre, se fixait à demeure dans le Canada, et y laissait ses enfants. Dès les jours de Champlain, on le distingua de *l'hivernant*. Abatteur de la forêt, conquérant du sol par la charrue, milicien dans les heures du danger, croyant aux destinées du Canada, comme les Gaulois ses pères avaient cru à l'avenir de leur noble patrie, l'habitant est la souche unique du peuple canadien-français.)

Les plumes protestantes se sont toujours exercées contre le prétendu despotisme de Champlain et de ses amis à l'égard des

huguenots. M. Sulte défend courageusement les habiles colonisateurs : (La moitié des marchands ou bailleurs de fonds, dit-il, étaient huguenots et voyaient avec déplaisir la détermination de Champlain d'introduire les catholiques dans la Nouvelle-France. Ils se montraient tout aussi hostiles aux projets de colonisation. Comment expliquer leur attitude, de manière à satisfaire les écrivains protestants de nos jours, qui ne cessent de se lamenter sur le prétendu absolutisme des amis de Champlain ? A-t-on jamais prouvé que les huguenots voulussent fonder ici une colonie digne du nom, c'est-à-dire permanente, stable, agricole, susceptible de se suffire à elle-même ? Nous avons, au contraire, cent témoignages qui démontrent leur opposition à tout ce qui ne tenait point immédiatement au commerce. Pourquoi donc méconnaître les faits ? Si on eût écouté les huguenots, le Canada ne se fût ni défriché ni peuplé.)

Les seigneurs canadiens trouvent aussi en M. Sulte un défenseur convaincu : " Des seigneurs dont les femmes et les filles labouraient la terre ; des seigneurs qui, à leur mort, laissaient leurs familles aux prises avec la pauvreté ; des seigneurs dont la vie entière était consacrée aux plus rudes travaux ! Et l'on a eu leaplomb de les comparer aux courtisans de Versailles ! Nous voyons en eux, au contraire, des fondateurs, des travailleurs, des patriotes. Tout le dix-septième siècle est employé utilement par ces hommes dévoués : ils éclaircissent la forêt, ils créent des établissements stables, ils exécutent, en un mot, ce que le roi ne veut pas faire, et ce que les compagnies privilégiées eussent dû accomplir, comme elles y étaient obligées par leurs chartes."

La partie descriptive est réussie. Qu'on en juge par le tableau suivant de la vie des premiers colons du Canada : " Les rigueurs du climat canadien n'effrayaient personne. L'intense chaleur de nos étés n'affaiblissait point les courages. Après avoir bravé les moustiques et les coups de soleil, le bûcheron voyait venir l'hiver avec tranquillité. C'était un changement de scène qui s'offrait à ses regards, et d'autres combats à livrer aux éléments. Les journées étaient plus courtes, tant mieux ; la santé se dédoublait : les soirées s'allongeaient, tant mieux encore : la causerie et les chansons y gagnaient. Que de récits de la vieille France circulaient

parmi nos gens ! Comme on se sentait vivre, et comme il était bon à respirer, l'air vivifiant de la Nouvelle-France ! Les hirondelles une fois parties, la neige tombait à gros flocons, le vent sifflait dans les grands arbres, le feu tenait compagnie au laboureur désœuvré ; mais on n'est jamais désœuvré lorsqu'on est Français et que les voisins n'ont rien à faire. Comme les oiseaux blancs qui peuplent nos hivers, nous savons tirer parti de tout. Le plaisir change de forme suivant le pays. Voyez-vous ces chanteurs frileux, qui s'envolent au souffle de l'automne ? Ce ne sont pas les oiseaux de neige ni les Canadiens. Attendez quelques temps, ces derniers feront leurs délices des tourbillons de Noël, des avalanches de février et des glaces de la rude saison. On éteindra la gaieté candienne le jour où l'on aura changé le naturel des oiseaux blancs. ”

## II

Dans la préface du recueil qu'il vient de publier à Québec, sous le titre de : *les Chansons populaires au Canada*, M. Ernest Gagnon s'attache à faire ressortir l'attachement de ses compatriotes à la religion catholique et à la langue française : “ Les premiers chants que le petit Canadien entend au berceau, dit-il, sont presque tous, à part les improvisations, des chansons naïves qui viennent de France, comme celle-ci :

C'est la poulette grise  
 Qui pond dans l'église ;  
 Elle va pondre un p'tit coco  
 Pour l'enfant qui fait dodo.

“ On sait que le respect des coutumes catholiques, autant que l'attachement à l'idiome national, a toujours fait partie des traditions de résistance patriotique, au Canada, contre l'envahissement du conquérant. Simultanément, et avant même qu'il puisse aller à l'église, l'enfant canadien entend des cantiques, des hymnes et, en général, les chants de la grande mélodie grégorienne.

“ Plus tard, il connaîtra les innombrables chansons qui se répètent dans la *paroisse* ; et lorsque, le soir, après une chaude journée d'été, il reviendra se reposer de son travail, balancé par le mouvement de sa charrette aux hautes haridelles, et nonchalamment

couché sur un moelleux et odorant *voyage de foin*, on l'entendra murmurer, d'une voix monotone, mais douce, quelques-uns de ces mots, de ces noms si chers, que rappellent l'ancienne mère patrie; ou bien, sur les *cages*,\* ou dans le canot, il chantera la *belle Française*, ou la complainte du malheureux voyageur noyé dans les *rapides*, ou encore le beau *Kyrie*, que chantent à l'église les êtres qu'il aime, et qui sont restés dans la *paroisse* natale, sur le *bien* paternel.

“Un écrivain français, qui s'est occupé des chants canadiens, dit que souvent une chanson est un monument plus solide que ceux de bronze ou de granit. On y rencontre parfois des couplets ou même un seul mot, qui vous reportent à des siècles en arrière, comme, par exemple, la ronde: *Il n'y a qu'un seul Dieu*, traduction littérale d'une des *séries chrétiennes*, substituées aux *séries druidiques*, et l'expression de la *guignolée*, dont l'origine indubitable est le chant et le cri druidique; *Au qui l'an neuf!* Ces antiques chansons, apportées du *vieux pays* par les premiers colons, se sont implantées au foyer de toutes les familles, suivant le missionnaire ou le pionnier dans la forêt, et rappelant un événement, à mille lieues de l'endroit où il s'est passé, sur plusieurs points à la fois...”

Après une étude intéressante sur les chansons d'origine française, qui se chantent encore pour la plupart dans les provinces de la mère patrie, M. Gagnon en arrive aux œuvres purement canadiennes, et poursuit ainsi: “Pour ce qui est des chansons de composition canadienne, on aurait tort de faire fi de tout ce qui n'est pas poésie dans ces chants. A vrai dire, la poésie proprement dite en est le plus souvent absente; on n'y rencontre guère de ces images gracieuses que l'on remarque dans la chanson populaire française: mais il y a, dans les chants canadiens, des formes de langage, des tours particuliers, des observations, des traits de mœurs et de caractères qui ne manquent pas de piquant et qui, à défaut d'autre mérite, ont l'émotion de l'exil, le parfum du souvenir de la patrie française...”

Le lecteur sera sans doute satisfait de goûter la saveur d'une

---

\* Trains de bois flottants.

de ces pièces. Je citerai donc, pour terminer, les strophes du *Canadien errant*; mais je laisse d'abord la parole à M. Gagnon, qui va nous en expliquer l'origine et le succès: "Elles ont été composées, dit-il, en 1842, par un étudiant, M. Gérin-Lajoie, devenu l'un des écrivains les plus distingués du Canada-Français. C'était le début de deux années d'exil pour les patriotes révoltés de 1837 et 1838, alors que tant d'honnêtes familles pleuraient l'absence de pauvres *Canadiens bannis de leurs foyers*. Les couplets de M. Lajoie, grâce à leur mérite, mais grâce aussi à la vieille mélodie sur laquelle ils se chantent, sont connus aujourd'hui partout où il y a des Canadiens-Français.

"Que l'auteur pénètre dans la forêt, qu'il y rencontre quelques-uns de ces pêcheurs dont il a si bien su peindre l'existence et les rudes, mais nobles travaux; qu'il parcoure les villes du haut Canada, et même certaines villes américaines, voisines de nos frontières, il les entendra chanter partout. Il n'est pas jusqu'aux échos des montagnes Rocheuses et des rives du lac Ouinipeg, qui n'aient répété cette touchante poésie. Mgr Faraud, évêque d'Attalaska, raconte avoir entendu chanter *un Canadien errant* dans les plus lointaines missions du nord-ouest."

En voici le texte:

Un Canadien errant,  
Banni de ses foyers,  
Parcourait en pleurant  
Des pays étrangers.

Un jour, triste et pensif,  
Assis au bord des flots,  
Au courant fugitif  
Il adressa ces mots:

"Si tu vois mon pays,  
Mon pays malheureux,  
Va dire à mes amis  
Que je me souviens d'eux.

"O jours si pleins d'appas,  
Vous êtes disparus,  
Et ma patrie, hélas!  
Je ne la verrai plus.

"Non, mais en expirant,  
O mon cher Canada,  
Mon regard languissant  
Vers toi se portera."

## PARMI LES INDIENS DES ÉTATS-UNIS.

---

Aucune nation, si ce n'est peut-être celle des Tscherkesses, n'offre une histoire plus triste, plus mélancolique que la grande nation des Indiens. Il y a deux siècles que la fumée de leurs wigwams et les feux de leurs assemblées s'élevaient dans chaque vallée, de la baie d'Hudson à l'extrémité de la Floride, de l'Atlantique au Mississipi. Leur sagacité, leur persévérance, leur courage, leur force d'âme égalait, surpassait même celle de la plupart des races humaines. S'ils avaient les vices inévitables de la vie sauvage, ils en avaient également les vertus caractéristiques ; s'ils ne pardonnaient pas les injures, ils n'oubliaient pas les services qu'on leur avait rendus. Ils étaient fidèles à leur patrie, à leurs amis, à leurs foyers ; leur sort a été d'être lésés par les blancs : on leur a enlevé leur pays, leurs biens, et pour justifier des actes contraires à tous les droits humains, on les a calomniés. Les colons les ont traités comme des bêtes féroces ; en temps de paix ils ont été trop souvent les dupes d'un trafic adroit, en temps de guerre on les a exterminés comme des animaux dangereux. Pareille au sirocco, la société a avancé vers eux portant la désolation sur toute une région cultivée. Ils semblent être voués à une extermination lente mais certaine : partout à l'approche des blancs ils ont disparu. Les restes de cette malheureuse race écrasés par le nombre, poussés au désespoir, ont dû céder un à un leurs villages et ont été forcés de se retirer dans des lieux déserts. Chaque fois qu'ils ont découvert quelque endroit fertile, riche en gibier ou en or, où ils auraient eu quelque chance de vivre tranquilles et heureux, ils en ont été chassés par les blancs,

qui, en vrais oiseaux de proie se sont jetés sur leurs dépouilles et les ont contraints d'aller vivre au milieu des bêtes féroces. Faut-il s'étonner qu'à la moindre offense ils usent de représailles terribles et tombant sur les habitations les plus rapprochées de leurs campements, ils massacrent tous les blancs, les scalpent et se fassent des ornements de leurs chevelures ?

Le gouvernement des États-Unis fait de continuel efforts pour améliorer la position des Indiens : afin de les protéger contre les fraudes des blancs, la loi défend à ces derniers de leur acheter des terres ou d'en recevoir d'eux à titre de présents sans la sanction du gouvernement. Un grand territoire leur a été assigné ; de nombreuses tribus de l'Est s'y sont établies. Les principales de ces tribus les Chocktaws et les Cherokees sont civilisées, ont un gouvernement modelé sur celui des États-Unis, une constitution écrite et un code de lois. Parmi les nations modernes, les Cherokees seuls ont produit un second Cadmus, George Guess qui a inventé un alphabet, peut-être était-il un métis, car cette tribu en compte beaucoup ! Le territoire Indien possède à peu près une centaine d'écoles publiques : les jeunes Indiens qui les fréquentent sont extrêmement intelligents ; c'est avec peine que les blancs les dépassent dans leurs études. Beaucoup de ces Indiens ont de grandes plantations de coton ou de tabac. Ces deux tribus, gagnées au monde civilisé ont perdu leur intérêt aux yeux des ethnographes.

On peut diviser les Indiens en trois grandes classes : les Indiens des frontières, ceux des villages et ceux des forêts : les premiers ont perdu toutes les qualités qui les distinguaient à l'état sauvage et n'ont pris de la civilisation que ses vices : ivrognes, indolents, voleurs, leur voisinage peut devenir dangereux quand leurs passions sont excitées. L'indien des villages placés sous la protection du gouvernement a perdu sa dignité, sa noblesse, sa fierté ; il sent son humiliation et, plante sauvage, il végète loin du sol qui lui est propre. L'indien des forêts, l'indien nomade seul est digne de ses ancêtres ; il est créé pour la solitude comme l'Arabe pour le désert ; il est grave de nature, simple, endurant, prêt à lutter avec les difficultés et à supporter toutes les privations ; il méprise le danger, est insensible à la douleur et ne s'é-

tonne jamais de rien ; il relève fièrement la tête pour recevoir ce que le sort peut encore avoir à lui dispenser.

Les hommes sont en général beaux, parfaitement proportionnés ; leur noble maintien, leur taille droite et élancée, leur démarche élastique, font oublier leurs fortes mâchoires, leur front déprimé et leurs pommettes saillantes. Ils ont les yeux intelligents et presque noirs, les cheveux longs et ondulés, assez semblables à des crinières de chevaux, les mains et les pieds fort petits ; les femmes sont laides, petites et grasses jusqu'à en être difformes. Elles ont le plus grand respect pour leurs maris qu'elles regardent avec raison comme leurs supérieurs. Elles passent toute leur vie occupées aux soins du ménage ; ce sont elles qui font tout l'ouvrage, qui cultivent même les champs, et au milieu de leurs nombreuses occupations elles trouvent encore le temps d'épiler chaque jour leurs maris et leurs fils. Ces sauvages ne portent pas de barbe et il n'est pas rare de voir en passant devant une tente un brave guerrier, la tête posée sur les genoux de sa femme, subir cette opération désagréable avec la gravité qui le caractérise. Les tentes ne renferment que quelques peaux de panthères ou de buffles et quelques poteries, dont les plus grossières mêmes sont remarquables par l'élégance des formes. Chaque mère de famille fait sa poterie ; elle la façonne avec les doigts, sans l'aide d'aucun outil et la rend unie en la frottant avec une pierre ; cette poterie ne reçoit aucun vernis, mais elle a des formes si élégantes qu'elle peut soutenir avantageusement la comparaison avec la poterie japonnaise. Les tentes sont généralement divisées en deux parties par de magnifiques couvertures tendues d'une extrémité à l'autre ; ces couvertures, tissées par les femmes sont de la plus grande souplesse et rayées de bandes aux vives couleurs ; l'hiver on les jette au lieu de manteaux sur les épaules où, drapées de la manière la plus pittoresque, elles font un effet charmant. Une moitié de la tente est destinée aux hommes, l'autre aux femmes, aux enfants et aux ponies qui y vivent pêle-mêle. Le père prend ses repas seul ; sa femme le sert respectueusement et en silence ; elle mange après lui avec ses enfants. Ils vivent uniquement de poisson et de viande salée, de galettes de maïs et de maïs grillé et écrasé entre

des pierres. Le procédé employé pour réduire le maïs en farine est intéressant à surveiller. Ordinairement une demi-douzaine de jeunes filles se réunissent pour faire ce travail ensemble : chacune d'elles s'agenouille devant une huche au fond de laquelle est une espèce de grande jatte en pierre : toutes tiennent à la main une pierre plate sur laquelle elles frottent les épis de maïs de haut en bas pour en détacher les grains et les écraser ; le mouvement qu'elles exécutent est semblable à celui d'une blanchisseuse au lavoir : la farine moulue grossièrement dans la première huche est passée dans la suivante où elle subit de nouveau la même opération sur une pierre plus douce : après avoir passé successivement dans chaque huche la farine sort de la dernière aussi fine que possible.

Ce sont les femmes qui tissent les étoffes dont elles font les petits jupons que portent les deux sexes. Ce vêtement, assez semblable à celui des Highlanders d'Ecosse, descend à peine aux genoux ; il est couvert de riches broderies faites de toutes espèces de matériaux parmi lesquels entrent la soie, les perles et même l'or ; on y remarque des plumes disposées avec un goût exquis, des peaux de serpents, des noix, des ailes d'insectes, des griffes et quelquefois des dents de divers animaux ; les plus beaux jupons sont terminés par une belle frange d'un demi-pied de haut. Un bouquet de plumes d'aigles sur le sommet de la tête, des colliers, des bracelets et des mocassins en peau de daim complètent le costume pittoresque de l'indien des forêts.

Le goût irréprochable qui donne de la valeur aux moindres objets sortant des mains de ces sauvages se montre également dans leurs coiffures. Voici la description de celle d'un de leurs chefs qui fit une visite au commandant du fort Gibson : ses cheveux étaient rassemblés sur le sommet de la tête où ils étaient presque cachés par une touffe de longues herbes retombant gracieusement sur le cou : au milieu de ces herbes un vrai bijou, un oiseau-mouche empaillé était fixé, et à moitié caché dans les herbes et les cheveux un charmant petit serpent vivant, d'un beau vert tacheté de rouge, redressait la tête. Une coiffure si compliquée ne se porte que dans les grandes occasions. Des contrastes inouïs viennent parfois renverser toutes les idées que l'on

s'était faites du goût artistique de ces sauvages. Dans une seconde visite que quelques hommes de la même tribu firent peu de temps après au commandant, l'un d'eux s'était affublé d'un pantalon dans les jambes duquel il avait passé les bras : un second ne portait pour tout vêtement qu'un vieux chapeau râpé, un troisième s'était fait un collier de bidons en fer-blanc, enfin leur chef se promenait gravement, portant la tête plus droite que jamais au milieu des éclats de rire causés par son habit qu'il avait bou-tonné sur le dos et dont les longs pans retombaient sur ses genoux.

Les hommes passent tout leur temps à la chasse ; tout autre occupation leur semble indigne d'eux. L'adresse qu'ils y déploient et les dangers qu'ils y courent sont peine perdue, car dès qu'ils en ont occasion, ils échangent les magnifiques fourrures, produit de leur chasse périlleuse, pour une bouteille de whiskey ou pour de la verroterie. Ils sont d'excellents cavaliers et peuvent faire sans difficulté le tour de leurs chevaux lancés au galop ; à cet effet, ils se glissent avec l'agilité du lézard le long du dos de l'animal, passent pardessus sa tête, puis sous son ventre et repa-raissent en un clin d'œil sur son dos sans avoir touché le sol. Comment se cramponnent-ils à leurs chevaux ? c'est un mystère que l'indien seul peut nous dévoiler. Quand ils sont serrés de près par l'ennemi, ils se cachent sous leur monture et se laissent ainsi emporter à de grandes distances. Ils ne pourraient mener une vie si fatigante si, dès leur enfance, ils n'étaient endurcis à tout ; pour atteindre ce but, on plonge les enfants dans l'eau froide aussitôt après leur naissance : beaucoup en meurent, mais ceux qui y survivent en deviennent plus forts ; hommes, femmes et enfants se plongent chaque jour dans la rivière, soit par propreté, soit pour se purifier. C'est un tel besoin pour eux qu'ils dressent toujours leurs tentes près d'un cours d'eau, où l'on voit les enfants barbotter la plus grande partie du jour comme s'ils étaient dans leur élément. Pendant que les mères vaquent à leurs nombreuses occupations, elles suspendent aux branches de l'arbre le plus rapproché de leur habitation leurs bébés emmail-lottés et roulés dans de grands morceaux d'écorce ; là, au milieu du feuillage, bercé par le chant des oiseaux, l'enfant repose en

toute sécurité. Parmi les tribus nomades, les morts sont roulés dans des écorces aussi serrés que possible et suspendus comme les enfants aux branches des arbres. Il n'est pas rare de voir une douzaine de ces tombeaux aériens aux branches du même arbre, auquel on suspend les flèches et les armes des défunts afin qu'ils les trouvent à leur portée quand ils se réveilleront pour aller chasser avec le Grand-Esprit dans l'autre vie.

Tous les Indiens croient aux mauvais génies, auxquels ils attribuent les maladies et la mort; par conséquent leurs médecins remplissent à la fois les fonctions de prêtre et celles de leur vocation; ils donnent très peu de remèdes à leurs malades; le traitement consiste exclusivement en formule magiques et en pantomimes frénétiques accompagnées de cris sauvages et du son du tambour. Tout ce bruit est destiné à terrifier les esprits malins qui font leur proie de la vie des malades. Le tambour passe d'un médecin à l'autre, et avec lui l'âme de son possesseur, ce qui met le nouveau propriétaire de l'instrument magique à même de voir les mauvais esprits arracher l'âme du corps du malade: leur besogne est de la rattraper et de la faire rentrer de force au logis. Ces médecins sont en même temps charmeurs de serpents. Il existe chez les Indiens une certaine superstition à l'égard du copra, un des plus dangereux serpents de l'Amérique du Nord; ils ne cherchent pas à le tuer, ils croient que cela porterait malheur; dès qu'il s'en trouve un dans leur voisinage, ils s'avertissent par un bruit singulier, par une espèce de ventriloquie, de s'éloigner du dangereux reptile qui se retire à son tour. Ces sons inarticulés forment un langage à part qu'il est très important et même nécessaire de connaître quand on vit au milieu de ces tribus. Un de nos compagnons sentit pendant une nuit quelque chose de glacé grimper le long de son corps, c'était un copra qui s'enroula sur sa poitrine; il redressait la tête et était prêt à causer une blessure mortelle; le moindre mouvement aurait perdu notre ami; faisant un effort désespéré pour tirer de sa poitrine graduellement, et sans rien changer à sa respiration, un certain son qui devait attirer auprès de lui les Indiens, il commença très doucement à faire entendre le signal qui seul pouvait le sauver; peu à peu il enfla la voix assez pour être entendu à une certaine dis-

tance. Quelques Indiens vinrent immédiatement à son secours. Ils placèrent une jatte de lait à côté du lit, puis une autre hors de la tente; le copra se déroula lentement, descendit pour boire le lait placé près du lit, puis se dirigea vers la seconde jatte qu'il vida, après quoi il disparut.

A côté des superstitions de leur religion, on trouve la croyance à la rétribution du bien et du mal, croyance accompagnée de prières et de jours d'actions de grâces dont l'un est appelé la Fête des fraises: il y en a d'autres pour les récoltes, le gibier, etc., auxquels toute la nation prend part.

Quoique la polygamie ne soit pas interdite parmi eux, il est rare que les Indiens prennent plus d'une femme. La plus grande chasteté règne parmi les jeunes filles; si l'une d'elles tombe en faute, elle est rejetée de toutes ses compagnes; chacun s'en éloigne et sa honte éclate à tous les yeux le jour de la grande fête nationale qui se célèbre une fois par an. Ce jour-là, toute la tribu se rassemble dans une vaste arène toute tendue de couvertures; au milieu de cette arène s'élève un mât, du sommet duquel pendent des lanières: quatre cercles ayant le mât pour point central se forment; le plus rapproché du mât se compose de toutes les jeunes filles, le second des jeunes guerriers, le troisième des femmes mariées et le quatrième des hommes et des vieillards. Les jeunes filles sans tache ont seules le droit de toucher les lanières du mât; les plus terribles malédictions sont appelées sur la tête de celles qui, ayant failli pendant l'année qui vient de s'écouler, essaieraient de tromper la tribu. A un signal donné, les danses commencent; c'est le triomphe de l'innocence; la joie éclate sur les traits des jeunes filles qui peuvent s'approcher sans crainte du mât; après avoir touché une des lanières, elles se tournent du côté des spectateurs, le rire sur les lèvres, fières et belles de leur innocence. La confusion des pauvres coupables ne connaît pas de bornes; elles avancent timidement la main vers les bienheureuses lanières, mais elles n'osent les toucher et reculent de peur d'être fouettées publiquement, ce qui ne manquerait pas d'arriver. Pour comprendre comment les parents souffrent que leurs filles subissent une telle épreuve, il est bon de savoir de quelle manière ils les élèvent. La jeune indienne grandit avec

une idée bien claire de ses devoirs : accoutumée à penser qu'elle est créée pour travailler, elle s'habitue de bonne heure à supporter tous les ouvrages pénibles et, à l'âge de seize ans, elle est vigoureuse, forte, vaillante et parfaite ménagère : elle sait que l'homme est son supérieur et elle se prépare à le rendre heureux.

L'usage veut que les jeunes filles attendent patiemment qu'on les demande en mariage. C'est le fiancé qui apporte la dot et il doit la payer à sa future belle-mère, avant la cérémonie : le prétendu doit être bien connu dans la tribu avant d'espérer de pouvoir trouver femme ; il doit avoir un bon cœur et un caractère égal ; de plus, il doit posséder au moins une demi-douzaine de chevaux. C'est avec la mère que le contrat de mariage se fait : si la jeune fille est très jolie, sa mère demande un fusil, deux chevaux, des provisions, des couvertures, du drap et d'autres objets jusqu'à la somme d'à peu près \$150. Alors le jeune homme essaie de marchander ; s'il obtient une diminution, c'est mauvais signe ; il comprend que pour quelque raison, on désire marier la fille, sinon il est sûr de faire un bon choix.

On ne voit jamais les Indiens se quereller entre eux ; ils regardent comme au-dessous de la dignité humaine de se porter des coups ; ce sentiment doit être inné chez eux, car leurs enfants ne se battent jamais.

Si nous ne craignons pas d'être accusés de partialité envers cette nation si intéressante, nous n'hésiterions pas à affirmer que les nations les plus polies de l'Europe pourraient à peine l'emporter sur eux en vraie civilité et en manières élégantes. Les Indiens se présentent partout avec aise, comme les égaux des blancs qu'ils visitent, mais leurs femmes sont traitées dans toutes les circonstances en êtres inférieurs : en voici un exemple. Trois chefs indiens vinrent un jour faire visite à la famille Brown, établie à San Antonio, sur la limite du territoire Indien ; ils avaient amené avec eux leurs femmes montées en croupe ; arrivés devant la maison, ils les firent asseoir sur la pelouse, attachèrent leurs chevaux aux arbres les plus rapprochés et entrèrent seuls dans l'habitation ; ils furent reçus au salon par M. Brown, qui fit apporter des rafraîchissements. Pendant ce temps, Mme Brown se rendit auprès des femmes pour les engager à se joindre à la

société, mais elles répondirent qu'elles ne pouvaient le faire sans la permission de leurs maris : cette permission fut accordée sans difficulté. Chaque meuble était pour elles un objet de curiosité ; elles parcoururent toutes les chambres en faisant mille questions ; le piano surtout les remplit d'admiration, elles ne pouvaient se lasser de l'entendre ; après chaque morceau de musique, elles en demandaient un autre et témoignaient leur plaisir par des rires joyeux. Leur timidité disparut devant la musique ; elles examinèrent chaque partie du costume de Mme Brown : une chose cependant semblait les embarrasser, c'était sa robe bouffante : à la fin, l'une d'elles s'enhardit jusqu'à soulever le bord de la robe et à la vue du jupon à ressorts, elle s'écria : " Quel mal avez-vous fait pour être ainsi emprisonnée ? "

Personne n'ignore que l'indien traité avec douceur s'attache aux blancs ; d'autres sentiments trouvent aussi place dans le cœur de cet enfant des forêts, comme on va le voir. Le général Walton campait depuis quelque temps au milieu d'une tribu pacifique avec laquelle il était en bons termes ; cependant il faisait monter la garde devant chacune des tentes. Un soir, sa jeune femme berçait un charmant petit garçon sur ses genoux pour l'endormir ; le plus grand silence régnait alentour. En levant les yeux de dessus l'enfant, quel ne fut pas l'effroi de la jeune mère qui connaissait le prix que ces sauvages attachent aux chevelures blondes, en voyant couché à plat ventre devant elle, un indien ; appuyé sur les coudes et la tête dans les mains, il contemplait avec extase la chevelure blonde et bouclée de l'enfant. La peur l'avait presque paralysée, mais l'indien lui fit comprendre en plaçant deux doigts sur les lèvres et les levant ensuite, qu'il n'avait que de bonnes intentions à son égard, ce dont on aurait pu douter, puisqu'il s'était glissé dans la tente par dessous les couvertures, sans que la sentinelle s'en aperçût. Le général arriva sur ces entrefaites, et avec le calme qui ne le quittait jamais, il montra de la main sa femme et son enfant, puis porta cette main sur son cœur pour faire voir à l'indien qu'ils étaient siens ; celui-ci le comprit et se retira après avoir caressé en soupirant la tête blonde de l'enfant. Cet incident accrut la confiance établie entre la tribu et le général : sur l'invitation du chef, le général et sa

femme allèrent lui faire visite ; ils le trouvèrent au milieu de ses femmes, car ce chef-là en avait plusieurs, et jamais tableau plus digne d'être reproduit sur la toile ne se présenta à leurs yeux. La squaw favorite du chef, jeune indienne comptant tout au plus seize printemps, parée avec coquetterie, était à moitié couchée sur une belle peau de panthère jetée sur le dos d'un cheval : le tout formait un ensemble si parfait que l'artiste le plus difficile n'aurait rien pu trouver à critiquer.

Il y aurait des volumes à écrire sur les indiens nomades si l'on voulait en faire une étude sérieuse. Qu'il nous soit permis d'ajouter un seul trait qui montrera encore une fois que la force brutale ne sert qu'à faire ressortir la noblesse de cette race presque éteinte. Dans une sortie exécutée par une garnison américaine, les indiens succombant sous le nombre, envoyèrent au camp ennemi, un parlementaire avec le drapeau blanc ; les hostilités furent suspendues, mais l'indien fut retenu captif. Il supporta avec la plus grande force d'âme cette injustice révoltante ; aucune plainte ne sortit de ses lèvres. Comme il était remarquablement beau, un jeune peintre qui avait suivi la garnison, lui demanda la permission de faire son portrait. Quand il fut achevé l'artiste désira connaître ce que l'Indien en pensait : celui-ci considéra la toile sans dire mot. Le peintre lui demanda alors s'il n'en était pas content. "Oui," répondit-il, "mais il y manque quelque chose."—"Quoi donc?"—"Le drapeau blanc au-dessus de la tête et le mot "trahison" au bas du portrait."

S. LENZ.

# UNE ÉTRANGÈRE.

(Suite.)

---

## XIX

— Ce n'est pas une bonne raison, mais enfin ce n'en est pas moins une raison.

Elle s'arrêta et regarda Lucia en face.

— Je ne pense pas que ce soit chose insignifiante que de vous entendre me dire que je ressemble à une actrice des *Bouffes*.

— Je n'ai rien voulu dire de pareil, s'écria Lucia presque en pleurant et dans une détresse inexprimable ; je vous demande instamment pardon... J'avais si peur de vous déplaire, j'ai bien pensé que c'était prendre une grande liberté.

— Assurément cela ne me plaît pas beaucoup, mais qu'y faire ? Je devais m'y attendre. Je ne songeais pas à vous rien dire à propos de vos cheveux lorsque nous avons commencé, reprit Octavia, en regardant la coiffure de la pauvre Lucia, et peut-être y aurait-il eu matière.

— Vous pouvez en dire ce que vous voudrez, répondit piteusement Lucia ; je sais parfaitement que ma coiffure n'est pas seulement de mauvais goût, mais qu'elle est laide et qu'elle ne me va pas du tout.

— Oui, répondit Octavia avec une cruelle franchise, elle est bien un peu tout cela.

— Et la vôtre n'est ni l'un ni l'autre, protesta Lucia, vous savez Octavia, combien de fois je vous ai répété à quel point je la trouvais jolie.

Octavia se dirigea alors vers la table où était posé le panier à ouvrage de miss Belinda, et s'emparant d'une paire de ciseaux elle retourna vers la glace.

— A quelle hauteur les couperai-je ? demanda-t-elle.

— Oh ! non, s'écria Lucia, non... non !

Pour toute réponse Octavia donna un premier coup de ciseaux ; c'était un coup de ciseaux furieux, et la moitié de la longueur de ses chères boucles tomba sur la cheminée ; un second coup de ciseaux, et l'autre moitié prit le même chemin.

Lucia n'osait presque plus respirer.

Pendant un moment Octavia resta à se regarder, pâle et les yeux dilatés ; puis soudainement l'absurdité de ce qu'elle venait de faire se présenta à son esprit.

— Oh ! s'écria-t-elle, j'ai l'air épouvantable. Puis se tournant vers Lucia :

— Pourquoi m'avez-vous fait faire cela, c'est votre faute... tout à fait votre faute. Alors lançant les ciseaux à l'autre bout de la chambre, elle se jeta dans un fauteuil et fondit en larmes.

Le chagrin de Lucia était à son comble. Pendant trois minutes, au moins, elle se considéra comme une criminelle de la pire espèce. Les trois minutes passées, elle recouvra toutefois son bon sens et s'aperçut qu'elle était, suivant son habitude, au-dessous des circonstances.

— C'est encore être lâche, se dit-elle ; c'est pire que si je n'avais rien dit. Il est certain qu'elle aura l'air plus comme il faut maintenant qu'on peut mieux voir son front, et c'est lâche à moi de faiblir ainsi lorsque je n'ai fait qu'exprimer ma véritable impression. Je... oui, je vais lui dire ce que je pense.

Octavia, commença-t-elle, je suis sûre que vous êtes de nouveau dans l'erreur. Le ton dont elle prononça ces paroles était aussi décidé que possible, ce qui ne voulait pas beaucoup dire.— Vous... vous êtes beaucoup mieux ainsi.

— Je suis horrible, répondit Octavia, qui commençait à se trouver un peu ridicule.

— Pas le moins du monde. Votre front... et vous avez le plus joli front que j'aie jamais vu, et vos sourcils, dit vivement Lucia, sont la perfection même. Je... regardez donc encore une fois.

A la surprise de Lucia, Octavia commença à rire derrière son mouchoir. La réaction était en train de s'accomplir; et, quoique le rire fut un peu nerveux, c'était cependant un véritable rire. Elle essuya ensuite ses yeux une dernière fois et se leva de nouveau pour se mettre devant la glace. Tout en se regardant, elle passa la main sur la légère frange de cheveux qui restait sur son front, puis se tournant vers Lucia d'un air résigné :

— Ne croyez-vous pas que les personnes habituées à les voir comme ils étaient auparavant vont à présent me trouver horrible? demanda-t-elle anxieusement.

— Elles vous trouveront plus jolie... Beaucoup plus jolie, répondit Lucia avec chaleur. Ne savez-vous pas, Octavia, que vous avez le visage ainsi fait que rien au monde ne saurait vous mal aller?

Durant quelques secondes, Octavia sembla absorbée dans de profondes réflexions.

— Jack me l'a toujours dit.

— Jack! répéta Lucia timidement.

Octavia parut alors sortir de sa distraction et sourit avec une expression douce et candide.

— C'est quelqu'un, reprit-elle, que je voyais à la Nevada. Il travaillait autrefois dans les mines de mon père.

— Vous avez dû le voir souvent, hasarda Lucia un peu effrayée.

— En effet, bien souvent, répondit Octavia avec calme.

Puis, fourrant son mouchoir dans la petite poche de sa basque, elle revint vers son fauteuil; et regardant de nouveau Lucia :

— Eh! bien, dit-elle, je pense que vous reconnaissez que vous vous étiez *trompée*, n'est-ce pas, chérie? Dites-moi encore quelque autre chose.

Lucia rougit.

— Non, répondit-elle, c'est assez pour aujourd'hui..

## XX

Lucia était-elle dans le vrai, lorsqu'elle avait, en quelque sorte, accusé Octavia d'avoir une intelligence supérieure et de beaucoup réfléchir. C'est une énigme qu'auront à résoudre ceux qui, s'intéressant à elle, continueront à parcourir ces pages. Mais que cette supposition soit fondée ou non, il est à croire que notre héroïne a dû un peu réfléchir à la suite de sa conversation avec Lucia. Lorsque Barold la revit, il fut frappé d'un léger mais très réel changement dans sa toilette et dans sa coiffure. Ses jolis cheveux avaient un air plus *naturel*. Il eut le plaisir de voir, pour la première fois, combien son front était blanc et combien était délicat le dessin de ses sourcils. Sa toilette avait un je ne sais quoi de plus simple et les bagues de diamant avaient disparu.

— Elle est mieux habillée qu'à son ordinaire, se dit-il à lui-même, et cependant elle est toujours bien habillée... Plutôt trop bien pour un endroit comme celui-ci, mais aujourd'hui c'est infiniment plus convenable, étant donné les circonstances.

C'était, en effet, tellement "plus convenable," que son approbation fut entière. On eût dit qu'il en était comme dégelé et il devint tout particulièrement aimable.

Octavia, de son côté, ne voulut pas demeurer en reste. Elle lui adressa plusieurs questions de nature à l'intéresser.

— Croyez-vous, lui demanda-t-elle, qu'il soit de mauvais goût de porter des diamants ?

— Ma mère en porte... quelquefois.

— Avez-vous des sœurs ?

— Non.

— Des cousines... de mon âge ?

— Oui.

— En portent-elles ?

— Je dois dire, répondit-il, que non. D'abord, elles n'en ont pas ; en second lieu, je me figure que lady Beauchamp... leur mère, ne leur permettrait pas de les porter si elles en avaient...

— Ne leur permettrait pas ! dit Octavia. Alors elles font toujours ce que veut leur mère ?

Il eut un léger sourire sur les lèvres.

— Ce serait de bien courageuses jeunes personnes si elles ne lui obéissaient pas.

— Que ferait donc leur mère si elles lui résistaient ? Elle n'oserait les battre apparemment ?

— En tous cas, elles n'essayeront jamais, répondit-il sèchement, et quoique je ne l'aie pas vu les battre, ni entendu ses filles gémir de ses mauvais traitements, je ne voudrais pas jurer qu'il n'y ait des choses que lady Beauchamp ne *pourrait* pas faire. Elle a un caractère très décidé... pour une femme du monde.

Octavia se mit à rire.

— Vous plaisantez, dit-elle.

— Lady Beauchamp ne prête guère à la plaisanterie ; c'est, tout au moins, l'opinion de mes cousines.

— Je me demande si elle est aussi terrible que lady Théobald, qui dit que je n'ai pas le droit de porter des diamants, du moins, pas avant mon mariage ? Mais je ne me soucie guère de ce que pense lady Théobald, reprit-elle gaiement, je ne l'aime pas assez pour cela.

— Mais y a-t-il au monde quelqu'un que vous aimiez ? demanda Barold d'un air en apparence indifférent, tout en lui jetant en dessous un regard où perçait une sorte de curiosité.

— Lucia prétend que oui, répondit-elle, avec le sang-froid d'une jeune fille qui entend laisser la discussion sur un terrain banal, en ce qui la concerne. Lucia soutient que je suis d'une nature affectueuse.

— Ah ! dit Barold d'un air délibéré, serait-ce vrai ?

Elle le regarda avec sérénité.

— N'est-ce pas votre avis ? demanda-t-elle.

La conversation devenait trop personnelle pour que Barold y trouvât plaisir. Il n'était, certainement, pas *convenable* de mettre aussi froidement un homme sur la sellette.

— En vérité, j'ai... je... n'ai pas eu l'occasion d'en juger, répondit-il, toujours préoccupé de la crainte de trop s'avancer.

Il ne croyait pas être si plaisant, mais il n'eut pas plus tôt parlé qu'il s'aperçut, non sans dépit, qu'elle s'amusait parfaitement de ce qu'il disait.

Elle riait franchement et ne se calma qu'en découvrant qu'il devenait tout à fait furieux. Par égard pour lui, elle eut soin de prendre un air de douceur et de gravité tant soit peu exagéré.

— Non, c'est vrai, dit-elle, vous n'en n'avez pas eu l'occasion.

Il garda le silence, trouvant cette gaieté fort désagréable et ne faisant aucun effort pour paraître s'y résigner tranquillement.

Alors elle se pencha un peu vers lui.

— Ah ! s'écria-t-elle, vous voilà encore fâché ; je vous fâche toujours.

Il y avait dans sa voix un léger accent de contrition, qui fit plaisir à Barold, mais il n'avait aucunement l'intention de lui pardonner si tôt.

— Je dois avouer qu'il m'est impossible de deviner pourquoi vous avez ri.

— Comment ! en vérité ? et son regard troublé s'arrêta un instant sur lui. Puis elle laissa échapper un faible soupir. Nous voyons les choses d'une manière si différente. Voilà le pourquoi, dit-elle.

— Sans doute, répliqua-t-il toujours froidement.

Malgré la mauvaise humeur de Barold, Octavia reprit tout à coup son air comparativement gai ; une pensée drôle lui traversait l'esprit.

— Lucia vous demanderait pardon, dit-elle ; j'apprends de Lucia les bonnes manières. Si je vous demandais pardon ?

— Ce n'est pas du tout nécessaire.

— Lucia en jugerait autrement, et pourquoi ne serais-je pas aussi bien élevée que Lucia ? Je vous demande donc pardon.

Il se sentit un peu ridicule et cependant il était radouci. Elle avait parfois une manière de le regarder lorsqu'elle s'était rendue désagréable qui l'apaisait aussitôt. A vrai dire, il avait découvert récemment, à sa grande confusion, qu'elle possédait le don de le calmer ou de l'irriter à son gré.

Et maintenant, juste au moment où l'humeur d'Octavia venait d'entrer dans une de ses phases les plus aimables, un coup retentit à la porte. Mary-Anne, ayant été ouvrir, introduisit le ministre de Saint-James.

Le révérend Poppleton fit son entrée, rougissant, un peu intimidé sans doute, mais plus heureux qu'on ne saurait le dire de se retrouver dans le petit salon de miss Belinda, avec la nièce de miss Belinda.

Une ombre légère vint peut-être voiler son bonheur lorsqu'il aperçut M. Francis Barold. En tous cas, M. Francis Barold ne fut nullement charmé de le voir.

— Que veut ce personnage ? se disait-il intérieurement, pourquoi vient-il ici, souriant naïvement, et rougissant ? Pourquoi ne va-t-il pas, au lieu de cela, voir ses vieilles femmes et leur lire quelque petit traité ? C'est là son affaire.

La manière dont Octavia reçut son visiteur fut une cause nouvelle d'irritation pour Barold. Elle traitait le ministre très convenablement ; elle paraissait contente de le voir ; elle ne lui disait rien pour l'embarrasser ; elle le regardait continuellement de la façon qui lui était particulière et elle ne songeait pas du tout à rire lorsqu'il n'y en avait pas sujet. Elle était si gaie et de si bonne humeur, que le révérend Arthur Poppleton, tout rayonnant, oubliait presque de changer de couleur. Il essaya même de causer avec animation et fit plusieurs petites plaisanteries.

— Je voudrais bien savoir, pensait Barold, devenant plus maussade à mesure que les autres semblaient plus à l'aise, je voudrais bien savoir ce qu'elle peut trouver de si charmant en lui, et pourquoi elle le traite mieux qu'elle ne me traite en général... car, certainement, elle le traite mieux.

Cette réflexion néanmoins était loin d'être juste. Barold était fort bien traité depuis quelque temps, et son intimité avec Octavia avait fait de rapides progrès. Pour dire la vérité, c'était toujours lui, généralement, qui, le premier, y mettait obstacle par un subit instinct de prudence qui lui faisait sentir qu'il marchait sur un terrain brûlant et ferait peut-être mieux de ne pas trop s'y risquer. Depuis une dizaine d'années qu'il passait pour un excellent *parti*, il n'avait pas été sans acquérir cette prudence, assez ordinaire à ceux qui connaissent bien tout leur prix. L'air parfaitement aisé avec lequel Octavia acceptait ses attentions, l'obligeait quelquefois à se mettre sur la défensive. S'il n'avait été que Brown ou Jones, ou même Robinson, elle n'aurait pu les accepter

plus naturellement. Lorsqu'en deux ou trois occasions il avait daigné lui dire des choses particulièrement aimables, elle les avait reçues sans cette charmante émotion à laquelle il avait été accoutumé. Octavia ne rougissait pas et ne baissait pas les yeux.

Son contentement était loin d'augmenter en la voyant aussi gaie et toute disposée à se laisser amuser par un petit ministre qui ne savait que rougir et balbutier, et n'était ni brillant, ni gracieux, ni distingué. Est-ce qu'elle ne pouvait pas reconnaître la différence qui existait entre lui et le révérend ?

Dans cette disposition et voyant Octavia encourager si bien son visiteur et rire de ses plaisanteries sans l'interloquer une seule fois par des questions à brûle-pourpoint, comme il a déjà été dit, il sentit redoubler sa mauvaise humeur et, lorsque vint le moment de prendre congé, il avait retrouvé ses manières les plus froides et les plus hautaines. Aussitôt que miss Belinda fut entrée dans le salon et tandis qu'elle attirait, pendant un moment, l'attention de M. Poppleton, il se leva de sa chaise et il s'approcha d'Octavia.

— Je dois vous dire à revoir, lui dit-il.

Octavia, sans se déranger, lui répondit :

— Asseyez-vous encore un instant, pendant que tante Belinda parle de flanelle rouge, de bonnets de nuit et de lumbago, j'ai quelque chose à vous demander.

Croyez-vous que ce soit mauvais goût de ma part de porter des diamants ?

Elle dit cela d'un air tout sérieux, fixant sur lui un regard interrogateur des plus candides et des plus charmants. Comme si c'était la chose la plus naturelle du monde qu'elle s'adressât à lui pour en obtenir des conseils. Il se sentit de nouveau faiblir. Comme ce front était blanc ! comme cette légère frange de cheveux blonds était soyeuse ! quelle jolie forme avaient ses yeux, comme ils étaient grands et limpides lorsqu'elle les levait vers lui !

— Pourquoi me le demandez-vous ?

— Parce que je crois que vous êtes sans préjugés. Lady Théobald ne l'est pas. J'ai confiance en vous. Répondez-moi.

Il y eut un moment de silence.

— Vraiment, dit-il, je ne puis me figurer que mon opinion ait

la moindre valeur pour vous. Je puis..... Je puis seulement vous dire qu'il n'est guère d'usage..... en Angleterre, pour les jeunes personnes, de porter une profusion d'ornements.

— Je me demande si j'en porte une profusion.

— En tous cas vous n'en avez pas besoin, répondit-il, vous êtes trop jeune et..... et tout le reste.

Elle regarda ses petites mains sans bagues avec une expression méditative.

— Lucia et moi, nous nous sommes presque querellées l'autre jour, dit-elle à la fin, du moins, je l'ai presque querellée. Ce n'est pas si agréable, après tout, d'être critiquée, et je dois dire que cela ne me plaît pas autant que je l'aurais cru.

Francis Barold resta plus longtemps qu'il n'en avait eu d'abord l'intention, et lorsqu'il se leva pour s'en aller, le révérend Arthur Poppleton donnait sa poignée de main d'adieu à miss Belinda, de sorte qu'il arriva que les deux jeunes gens quittèrent en même temps la maison.

— Vous connaissez beaucoup miss Octavia Bassett, je pense, demanda Barold d'un air de condescendance, tandis qu'ils passaient la grille. Vous autres ministres de l'Évangile, vous êtes d'heureux mortels.

— Je souhaiterais, monsieur, que d'autres la connussent aussi bien que moi, dit le révérend, rougissant de nouveau. Je souhaiterais qu'ils connussent sa..... sa générosité et la bonté de son cœur, et sa vive sympathie pour tous ceux qui souffrent.

— Ah ! vraiment ? se mit à dire M. Barold frisant sa moustache d'un air où perçait une certaine incrédulité.

Ce n'était point un semblable éloge qu'il s'attendait à entendre. Il ne lui serait jamais venu à l'esprit de croire Octavia douée de qualités aussi respectables et aussi orthodoxes.

— Il y a des gens... des personnes... qui ne la comprennent pas, s'écria le ministre en s'échauffant, qui ne la comprennent pas du tout... Oui !... et qui qualifient durement son innocente gaieté et la franchise de sa conversation. Si on la connaissait comme je la connais, on s'abstiendrait de la critiquer avec cette sévérité.

— Je n'aurais jamais cru... reprit Barold.

— Il y en a même beaucoup... excusez-moi si je vous interromps, continua le révérend, qui ne voudraient pas me croire s'il m'était permis de leur révéler ce que je suis obligé de taire, à mon grand regret. En ce moment, je manque presque à ma parole, en vous disant que les pauvres dont j'ai la charge sont moins malheureux depuis qu'elle est ici, et il y en a qui l'ont vue plus d'une fois, quoiqu'elle n'ait pas été chez eux pour les sermonner ou leur reprocher leurs fautes. La manière dont elle s'y prend en allant les visiter étant nouvelle pour eux et peut-être moins sérieuse que celle des autres, ils ne la trouvent que plus agréable.

— Ah ! murmura Barold.

— Oui ! reprit M. Poppleton avec animation. Il ne leur arrive pas souvent de voir apparaître chez eux une très belle personne, les mains pleines, et qui donne avec tant de simplicité et de si bon cœur. Parfois, comme tant d'autres, ils n'y comprennent rien. ils ont été accoutumés à plus de parcimonie et à plus d'exigences.

— Ils ont été accoutumés à lady Théobald, ajouta Barold avec un léger sourire.

— Il ne me conviendrait pas de me servir d'expressions dénigrantes en parlant de lady Théobald, reprit le révérend ; les mieux disposés et les plus charitables parmi nous sont sujets à ne pas user toujours des moyens les meilleurs qui sont à leur portée. Il est probable que lady Théobald trouverait que miss Octavia Bassett est trop prodigue et qu'elle se laisse trop facilement entraîner.

— Elle est, sans doute, prodigue de son argent comme de ses diamants, dit Barold ; c'est probablement une qualité particulière à la Nevada. Nous devons nous séparer ici, M. Poppleton, adieu.

## XXI

La semaine suivante, un matin, mistress Burnham revêtit sa robe de soie noire de moyenne fraîcheur et, laissant les demoiselles Burnham étudier avec ardeur leur piano, elle se dirigea vers Oldclough Hall. En y arrivant elle fut introduite dans le

salon bleu par Dobson, qui, à ce moment-là, remplissait les fonctions de valet de pied. Lucia parut quelques instants après.

Lorsque mistress Burnham la vit, elle affecta une légère expression de surprise.

— Ma chère, dit-elle en lui serrant la main, je vous aurais à peine reconnue.

Quoiqu'il y eût quelque exagération dans ces paroles, l'exclamation était assez naturelle. Lucia était en ce moment particulièrement charmante, et l'on pouvait remarquer divers petits changements dans sa toilette et dans toute sa personne. Le vilain nœud de cheveux avait disparu de sa tête; il était remplacé par des bandeaux ondes et un léger chignon crépé. Elle avait même été jusqu'à se permettre une rangée de petites boucles sur le haut de son front. Sa robe blanche du matin ne portait plus le cachet de miss Chickie, mais elle avait été refaite par quelqu'un ayant meilleur goût.

— Quelle jolie robe, ma chère ! dit mistress Burnham, la regardant avec curiosité. N'appellez-vous pas ce que vous avez sur le dos un... un pli Watteau?..... et des garnitures sur le devant, et des nœuds rose tendre ! C'est tout à fait comme certaines robes de miss Octavia Bassett, seulement moins surchargé de garnitures.

— Je crois que les robes d'Octavia n'auraient pas l'air surchargé si elle les portait à Londres ou à Paris, dit courageusement Lucia. C'est seulement parce que nous sommes un monde si retiré et nous faisons si peu de toilette à Slowbridge, qu'elles paraissent ainsi.

— Et vos cheveux ! remarqua de nouveau mistress Burnham, vous en avez pris l'idée sur une de ses coiffures, je suppose ? Elle vous sied très bien en vérité ; très bien, très bien ! Comment lady Théobald aime-t-elle tout cela, ma chère ?

— Je n'en sais trop rien..... commençait à dire Lucia, lorsqu'elle fut interrompue par l'entrée de Sa Seigneurie.

— Ma chère lady Théobald, dit la visiteuse en se levant, j'espère que vous êtes bien. J'étais précisément en train de complimenter Lucia sur sa jolie robe et sa nouvelle coiffure. Miss Octavia Bassett l'a fait profiter de son expérience, à ce qu'il paraît. Nous

ne lui avons pas rendu justice. Qui aurait imaginé qu'elle serait venue de la Nevada pour nous guider dans la voie du progrès !

— Miss Octavia Bassett, dit mylady de sa forte voix, est venue de la Nevada pour enseigner bien des choses à nos jeunes filles... de nouvelles modes, de nouveaux devoirs, de nouvelles manières, et le respect pour les gens âgés. Espérons que ce leur sera d'une grande utilité.

— Si vous voulez permettre, grand'maman, dit Lucia d'une voix douce, mais ferme, je vais aller écrire les lettres que vous m'avez demandé d'écrire.

— Allez, dit mylady avec majesté.

Lucia se retira après avoir serré la main de mistress Burnham.

Si mistress Burnham s'était attendue à des explications sur le déplaisir évident de Sa Seigneurie, elle fut fort désappointée. L'excellente et sévère lady Théobald avait un trop vif sentiment de sa dignité pour condescendre à entrer en confidences, comme les simples mortels. Au lieu de parler de Lucia, elle entama un sujet plus terre à terre.

— J'espère que vos rhumatismes ne vous menacent plus mistress Burnham ?

— Je vais très bien, merci, chère madame, répondit mistress Burnham. Si bien, que je songe sérieusement à mener mes filles à la *matinée*, lorsqu'elle aura lieu.

— A la *matinée* ? répéta lady Théobald. Puis-je vous demander qui pense à donner une *matinée* à Slowbridge ?

— Ce n'est pas à Slowbridge, répondit gaiement la dame, c'est chez quelqu'un qui demeure un peu en dehors de Slowbridge.... chez M. Burmistone, ma chère lady Théobald, dans sa nouvelle propriété.

— M. Burmistone !

— Oui, ma chère madame, et ce sera une partie charmante, si nous devons en croire tout ce qu'on en dit ; M. Barold vous en a sûrement parlé ?

— M. Barold n'est pas venu à Oldclough depuis plusieurs jours.

— Alors il vous en donnera les détails lorsqu'il viendra, car, assurément, il y a autant de part que M. Burmistone.

— Ce n'est pas la première fois que j'entends parler de gens de l'espèce de M. Burmistone, réclamant les services des personnes bien posées dans la société quand ils veulent faire parade de leur argent pour recevoir ; ce que je n'aurais jamais imaginé, c'est que Francis Barold consentit à servir de négociateur pour de pareils compromis.

— Mais, dit mistress Burnham, avec une certaine vivacité, il paraît que M. Burmistone n'est pas, après tout, un personnage aussi obscur. Il a été élevé à l'université d'Oxford ; il y a remporté des succès ; de plus, il est bien né et donne cette partie en l'honneur de son cousin et ami lord Lansdowne.

— Lord Lansdowne ! répéta Sa Seigneurie de son air le plus rèche.

— Oui, le fils du marquis de Lauderdale, dont la femme était lady Honora Erroll.

— Est-ce de M. Burmistone que vous tenez ces renseignements ? demanda lady Théobald avec une froide ironie.

Mistress Burnham rougit légèrement.

— Je... c'est-à-dire... une de mes femmes de chambre est un peu liée avec le maître d'hôtel de M. Burmistone. Et pendant qu'elle coiffait Lydia, elle lui a conté cette histoire. Lord Lansdowne et son père sont très intimes avec M. Burmistone, à ce qu'on dit.

— Il me paraît assez singulier que nous n'ayons pas su cela plus tôt.

— Mais comment l'aurions-nous su ? Aucune de nous ne connaît lord Lansdowne ni même le marquis. Je crois qu'il n'est qu'un cousin au second ou au troisième degré. Nous ne sommes, chère madame, qu'une société... une très petite société et très restreinte à Slowbridge, vous le savez bien... et j'en ai fait la remarque quelquefois moi-même dans ces derniers temps.

— Je dois avouer, répondit lady Théobald, que je n'avais pas encore considéré les choses à ce point de vue.

— C'est parce que vous avez plus de droits qu'aucune de nous... Plus de droits à vous montrer satisfaite de votre rang. Telle fut l'aimable réponse.

Lady Théobald se reconnaissait cet avantage. Elle trouva l'idée

des plus correctes, cependant ses manières devinrent de plus en plus froides tant que dura encore la visite. Si étrange que puisse paraître une semblable supposition, il faut bien convenir qu'elle avait le sentiment que miss Octavia Bassett était pour quelque chose dans l'abandon où tout le monde la laissait et aussi dans l'invention de ces *matinées* et dans la dérogation à toutes les coutumes établies depuis si longtemps à Slowbridge. C'était le résultat naturel des manières libres et de la frivolité de la Nevada. Elle allait même probablement jusqu'à concevoir une vague idée qu'Octavia était responsable de lord Lansdowne et du marquis de Lauderdale ; que, sans elle, M. Burmestone n'aurait pas été élevé à Oxford, qu'il n'y aurait pas remporté de succès, et que personne n'aurait jamais su qu'il était le parent de gens si haut placés. Sans elle, assurément, il serait resté toute sa vie dans l'obscurité qui lui convenait.

— Je suppose, dit-elle plus tard à Lucia, que votre amie miss Octavia Bassett a eu l'honneur d'être admise à la confiance de M. Burmestone, et je ne doute pas qu'elle n'ait eu connaissance de la matinée projetée depuis plusieurs semaines.

— Je n'en sais rien, grand'maman, répondit Lucia, tout en rangeant ses lettres et rougissant de plus en plus, la tête penchée vers sa table. Elle se demandait, en tremblant, ce que dirait Sa Seigneurie si elle savait toute la vérité... si elle savait que c'était elle, sa petite-fille, qui jouissait de la confiance de M. Burmestone.

— Ah ! pensait-elle, comment oserais-je jamais le lui dire ?

Ce même jour, Francis Barold vint, en se promenant, faire une visite à Oldclough, et, ainsi que l'avait annoncé mistress Burnham, lady Théobald apprit tout ce qu'elle désirait savoir et bien plus encore.

— Qu'y a-t-il de vrai dans ce que l'on m'a raconté de M. Burmestone, Francis ? demanda-t-elle. On dit qu'il a l'intention de donner une matinée et que lord Lansdowne doit y être ? Il a même fait répandre le bruit qu'ils étaient cousins.

— Est-ce Lansdowne qui a fait répandre... ou bien Burmestone ?

— Il est probable que lord Lansdowne...

— Pardon, dit Francis Barold, en interrompant Sa Seigneurie

et en fixant adroitement son lorgnon sur son œil pour la regarder. Je ne vois pas pourquoi Lansdowne y aurait objection. Pour dire la vérité, il aime beaucoup plus Burmistone que des cousins ne s'aiment en général. En ce qui me concerne, je trouve maintenant ces amitiés assez ennuyeuses, mais cela ne semble pas être l'avis de Lansdowne. Ils ont été en pension ensemble, à ce qu'il paraît, puis ensuite à Oxford. Burmistone, à ce que disent père et mère, s'est très bien conduit à une certaine époque à l'égard de Lansdowne, qui était alors un peu fou. Quant à Burmistone "faisant répandre le bruit," c'est parfaitement absurde. Cet homme n'est point du tout un malotru, vous savez.

— Je vous en prie, Francis, ne dites pas *vous savez*. Pour ma part je ne sais que ce qu'il m'a été donné de voir, et je dois avouer que je ne me suis pas sentie prévenue en faveur de M. Burmistone. Pourquoi n'a-t-il pas jugé à propos de nous informer...

— Qu'il était le cousin au second degré de lord Lansdowne et qu'il connaissait le marquis de Lauderdale, grand-maman? interrompit Lucia avec vivacité. Est-ce que cela vous aurait prévenue en sa faveur? Est-ce que vous lui auriez pardonné, à cause de lord Lansdowne, d'avoir construit les moulins? Je... je voudrais bien être la cousine d'un marquis.

Tout cela était terriblement hardi.

— Puis-je savoir, dit mylady, de sa façon la plus imposante, depuis quand vous êtes devenue le champion de M. Burmistone?

## XXII

Depuis quand était-elle devenue le champion de M. Burmistone? En vérité, Lucia n'aurait pu le dire, à moins, toutefois, qu'elle n'eût inscrit la date du jour où, à une certaine soirée, elle avait entendu son nom prononcé avec toutes sortes d'épithètes désagréables. Elle l'avait alors défendu dans son for intérieur, bien persuadée qu'il n'y avait de vrai qu'une bien faible partie du mal que l'on disait de lui, si toutefois il y avait du vrai. Lorsque, pour la première fois, elle l'avait vu et lui avait parlé, elle était demeurée convaincue qu'elle ne s'était pas trompée et qu'on l'avait traité avec la plus cruelle injustice. Comme il était bon,

énergique et capable ! Avec quelle convenance n'avait-il pas su se comporter sous le coup de l'animadversion générale ! Elle se demandait comment les gens pouvaient être assez aveugles pour l'accabler de cette façon.

S'il en avait été ainsi dès les commencements, on peut juger ce qu'elle éprouvait maintenant lorsque... Eh bien, oui, lorsque son amitié avait eu le temps de se transformer en un sentiment plus tendre.

— Il est vraiment singulier que je sois si différente de moi-même quand... je suis avec vous, lui avait-elle dit un jour ; je me surprends à plaisanter, moi qui ne songerais jamais à faire la plus petite plaisanterie devant grand'maman. Du reste, elle ne semble guère les comprendre. Elle n'en rit jamais.

Qui sait si, tandis que Lucia arrangeait ses cheveux et se paraît de rubans rose tendre et d'autres ornements de ce genre, la dissimulée petite personne n'avait pas entrevu en imagination d'autres témoins que mistress Burnham, et d'autres approbations que celles de cette excellente dame ?

— Me permettez-vous de vous dire que vous avez une ravissante toilette, lui dit M. Burmistone la première fois qu'il la vit après la transformation de sa vieille robe.

— Je vous le permets, certainement, répondit Lucia en rougissant très fort ; je dois même dire que cela me fait plaisir. C'est la récompense de mon industrie. Je me suis aussi coiffée autrement ; j'espère que vous approuvez également la coiffure ? Grand'maman ne l'aime pas.

Lady Théobald avait, en effet, l'habitude de traiter toujours sévèrement Lucia. Ses manières à son égard donnaient toujours un peu à entendre qu'elle la trouvait en faute ; et cependant Sa Seigneurie n'aurait pu dire qu'elle eût souhaité que la jeune fille fût autrement. Milady avait été élevée à l'école d'autrefois, alors qu'il était d'usage de regarder la jeunesse comme faible et toujours prête à faire des sottises si elle était livrée à elle-même. Lucia n'avait pas été laissée à ses propres inspirations. On lui avait appris à se regarder comme une créature très imparfaite et bien éloignée d'être ce que ses parents étaient en droit d'attendre d'elle. Se rencontrer avec une personne qui ne la considérait ni

comme bête ni comme ennuyeuse, ni même comme une jeune fille ordinaire, c'était pour Lucia une grande nouveauté.

Quand les bruits relatifs à la *matinée* commencèrent à prendre de la consistance, et lorsqu'on ne put douter des projets de M. Burmistone, des conciliabules se tinrent immédiatement dans tous les salons de la société de Slowbridge. Lady Théobald permettrait-elle à Lucia d'y aller? On pensa, généralement, que Lucia n'irait pas, et, en effet, il est très probable qu'elle serait restée à la maison sans l'intervention de M. Francis Barold.

Ayant été faire une visite à Oldclough, il avait trouvé son auguste parente dans une disposition des plus sombres. Elle s'adressa de nouveau à lui pour avoir des détails.

— Vous pouvez peut-être me dire s'il est vrai que M. Burmistone ait demandé à Belinda Bassett — en appuyant sur *Belinda Bassett* — de l'aider à recevoir ses invités?

— Oui, c'est vrai; je crois même que c'est moi qui le lui ai conseillé. Burmistone l'aime beaucoup. Ils sont grands amis. Un maître de maison a besoin d'une femme en semblable occasion.

— Et il a choisi Belinda Bassett?

— D'abord ils sont assez intimes ensemble, comme je viens de vous le dire, répondit Barold; en second lieu, elle est précisément la personne qu'il lui faut: bien élevée, bonne, peu disposée à se mêler d'aucune querelle...

Lady Théobald ne répondit pas et ne leva pas ses yeux baissés sur son ouvrage. Elle sentait qu'il la fixait avec calme à travers le lorgnon si adroitement maintenu sur son œil. Sa déplaisance était extrême peut-être parce qu'elle se sentait domptée et qu'elle ne trouvait plus rien à dire.

Il ne s'adressa pas à elle immédiatement, mais, se tournant vers Lucia, il laissa tomber son lorgnon et reprit son attitude ordinaire.

— Naturellement, vous viendrez? lui dit-il.

— Je... je ne sais pas; grand'maman...

— Oh! reprit Barold, il faut y aller. Il n'y a aucune raison pour refuser l'invitation... à moins que vous ne vous proposiez de faire quelque chose de désagréable à l'égard de... Burmistone, ce qui, bien entendu, est tout à fait inadmissible.

— Mais il peut y avoir des raisons..., commença à dire Sa Seigneurie.

— Burmistone est mon ami, reprit Barold de son ton le plus froid, et je suis votre parent, ce qui rendrait ma position vis-à-vis de lui assez délicate, à moins qu'il ne vous eût offensée.

Lorsque Lucia revit Octavia, elle put lui dire qu'elles avaient reçu à Oldclough des invitations pour la fête, et que lady Théobald les avaient acceptées.

— Elle ne m'en a pas dit un mot, mais elle les a acceptées, dit Lucia. Depuis quelque temps je ne la comprends plus bien, Octavia. Évidemment elle aime beaucoup Francis Barold. Jamais il ne lui cède en rien, et cependant elle paraît toujours prête à se soumettre à ses désirs. Je sais qu'elle ne voulait pas me laisser aller à la fête, mais il a insisté de cette façon qui lui est particulière... comme s'il regardait les choses accordées d'avance.

La fête de M. Burmistone occasionnait naturellement une grande excitation. Miss Chickie n'avait jamais de sa vie été si occupée, et le bruit courait que ses sentiments avaient été très froissés en découvrant que mistress Burnham avait commandé les toilettes de ses filles à Harriford.

— Slowbridge est en train de changer, madame, dit miss Chickie, d'un air ironique à l'une de ses pratiques; nos dames sont dirigées dans leurs toilettes par une jeune personne de la Nevada... Nous faisons de rapides progrès... plus rapides que je n'aurais jamais osé l'espérer... Préférez-vous une ruche ou un volant, madame?

Octavia se sentait toute joyeuse à l'idée de la fête en question. Depuis quelques semaines, elle était en heureuse disposition; elle avait reçu de la Nevada des lettres qui contenaient de bonnes nouvelles, disait-elle. Les actions étaient remontées; son père avait presque arrangé ses affaires et devait bientôt arriver en Angleterre. Elle paraissait ravie de cette perspective. Lucia se sentit un peu blessée.

— Serez-vous donc si contente de nous quitter, Octavia? lui demanda-t-elle, nous ne serons pas si satisfaites, nous, de vous voir partir; nous nous sommes beaucoup attachées à vous.

— Je regretterai extrêmement de vous quitter, je vous assure,

mais tante Belinda viendra avec nous. Vous ne vous attendez pas à ce que j'aime beaucoup Slowbridge, n'est-ce pas, et à ce que je me désole de ne pouvoir emmener mistress Burnham... et les autres ?

Barold était présent à cette conversation, et ces derniers mots l'irritèrent.

— Suis-je un *des autres* ? dit-il, la première fois qu'il se retrouva seul avec Octavia.

Il était assez piqué pour en oublier son air de réserve et de hauteur.

— Cela vous ferait-il plaisir ? répondit-elle.

— Oh ! beaucoup...

Ils étaient debout dans le jardin près d'un buisson de roses. Elle en effeuilla une fleur et parut la regarder avec intérêt.

— Eh bien, reprit-elle, je puis dire, je crois, que je me serais encore moins plu ici, si vous n'y aviez pas été. Vous avez rendu Slowbridge plus gai.

— Merci, vous êtes bien bonne.

— Oh ! dit-elle, c'est la vérité ; si cela n'était pas, je ne le dirais pas, je vous assure. Vous, M. Burmistone et M. Poppleton, avez certainement contribué à me rendre Slowbridge plus agréable.

Il rentra de si mauvaise humeur, que son hôte, qui, lui, se sentait plus heureux qu'à l'ordinaire, fit pendant le dîner des conjectures sur son aspect si grave.

— Il semble, mon bon ami, lui dit-il, que vous ayez reçu de mauvaises nouvelles. Qu'est-ce qu'il y a ?

— Oh ! rien, répondit-il ironiquement ; rien assurément, si ce n'est que j'ai été maltraité par une jeune personne de la Nevada.

— Vraiment ? lui fut-il répondu avec un air sérieux ; c'est un peu dur.

— Ce sont là les charmantes petites manières qui lui sont habituelles, dit Barold.

Dans le fond de son âme, il était furieux et trouvait qu'il s'était montré infiniment trop aimable vis-à-vis d'Octavia. Il n'avait pas l'habitude de consacrer beaucoup de son temps aux femmes ; mais quand cela lui arrivait, à de rares intervalles, il avait soin de choisir celles qui pouvaient faire le plus d'honneur à son bon

goût, et lui donner, en même temps, le moins de tracas. Il était obligé de s'avouer qu'il n'avait pas cette fois suivi sa règle ordinaire. En analysant ses impressions, il ne pouvait s'empêcher de convenir en lui-même qu'il avait prolongé son séjour à Slowbridge uniquement afin de voir davantage cette jeune fille, et que, somme toute, il avait fait preuve à son égard d'infiniment de patience. Elle l'avait charmé et souvent fort agréablement distrait, mais bien souvent aussi... trop souvent, elle l'avait mis dans une situation des plus embarrassantes. Ses manières n'étaient pas celles auxquelles il était accoutumé...

Ce soir-là, Barold resta à fumer chez Burmistone plus tard qu'à son ordinaire. Au moment de se retirer, il annonça une chose à laquelle son hôte ne s'attendait pas.

— Après votre fête, mon cher ami, dit-il, je dois retourner à Londres, et je serai sincèrement fâché de vous quitter.

— Voyons ! répondit Burmistone, c'est une idée toute nouvelle, n'est-ce pas ?

— Non, une vieille idée, au contraire, mais dont je remettais l'exécution de jour en jour. Je n'avais pas l'intention de rester aussi longtemps ici quand j'y suis arrivé, ajouta-t-il en riant d'un air légèrement contraint.

## XXIII

Le jour suivant, Octavia ouvrit sa quatrième malle. Elle était en train de la faire descendre du grenier, lorsque Lucia Gaston entra.

Lucia était fort pâle, et ses grands yeux, si doux, exprimaient un certain effroi. Elle paraissait avoir marché très vite pour être tout essoufflée. Sans doute, quelque chose de nouveau était arrivé.

— Octavia, s'écria-t-elle, M. Dugald Binnie est à Oldclough.

— Qu'est-ce que M. Dugald Binnie ?

— C'est mon grand-oncle, reprit Lucia, très émue. Il a beaucoup d'argent. Grand'maman...

Elle s'arrêta court, rougit, et releva la tête :

— Je ne comprends pas très bien grand'maman, Octavia. Hier soir, elle est entrée dans ma chambre pour me parler, et ce matin

elle y est encore venue, et..., continua-t-elle avec indignation, comment a-t-elle pu me dire de telles choses !

— Qu'est-ce qu'elle vous a dit ?

— Oh !... beaucoup de choses, avec une grande animation, et elle a mis longtemps à me les dire, ce qui ne m'étonne nullement, car, à sa place, j'y aurais assurément mis cent ans. J'ai... j'ai eu tort de dire que je ne les avais pas d'abord comprises, je les avais comprises avant qu'elle eut achevé de parler.

— Qu'est-ce que vous avez compris ?

— Elle avait peur de dire les choses par leur nom. C'est la première fois que je la voyais hésiter. Elle disposait de mon avenir ; il ne lui venait seulement pas à l'esprit que je pouvais y avoir quelque objection, tout simplement parce qu'elle connaît ma lâcheté et qu'elle me méprise à cause de cela. C'est, du reste, bien mérité. Si je consens au mariage qu'elle a décidé, je crois que M. Binnie me laissera tout son argent. Ainsi il me faudra courir après un homme qui ne se soucie pas de moi, me rendre aussi séduisante que possible dans l'espoir qu'il daignera m'épouser, et tout cela, parce que M. Binnie pourrait me faire son héritière. Vous étonnez-vous maintenant que lady Théobald ait mis quelque temps à me proposer pareil arrangement ?

Eh bien, dit Octavia, vous vous y refuserez, je pense ; à votre place, je ne m'en tourmenterais pas ; c'est de M. Barold qu'il est question, je suppose ?

Lucia la regarda étonnée.

— Comment l'avez-vous deviné ?

— Je ne l'ai pas deviné, je l'ai toujours su, — elle souriait légèrement en parlant, — c'est une des raisons qui font qu'elle me déteste tant, ajouta-t-elle.

Lucia se renferma un moment dans ses réflexions. Elle découvrit tout à coup une foule de détails que d'abord elle ne s'était pas expliqués.

Oh ! c'est vrai ! c'est vrai ! Et elle y a pensé dès le commencement sans que je l'en aie soupçonnée.

Octavia sourit de nouveau. Lucia resta songeuse, ses mains serrées l'une contre l'autre.

— Je suis bien contente d'être venue ici, dit-elle à la fin ; je suis

en colère maintenant et je vois plus clairement les choses. Si elle n'y avait au moins pensé qu'à cause de la venue de M. Binnie, je le lui aurais plus facilement pardonné, mais il y a longtemps qu'elle machine la chose et qu'elle me traite avec mépris. Octavia, continua-t-elle, en lui montrant ses joues où le rouge était monté et ses yeux brillants d'animation, je crois que, pour la première fois de ma vie, je suis complètement en colère... complètement. Je pense que désormais elle ne me fera plus jamais peur.

Ses délicates narines étaient en ce moment dilatées, elle tenait la tête haute, sa respiration était haletante; il y avait comme une sorte d'exaltation dans le ton dont elle accentuait ses paroles.

— Oui, dit elle encore, je suis en colère. Je ne la crains plus. Je vais rentrer et lui dire ma façon de penser.

Il est probable qu'elle l'aurait fait comme elle venait de le dire, sans une petite aventure qui survint avant qu'elle ne fût arrivée près de Sa Seigneurie.

Elle avait marché très vite en quittant la maison, désirant atteindre Oldclough avant que sa colère ne fût tombée, quoiqu'elle sentît bien au fond que, de toute façon, son courage ne s'envolerait pas. M. Dugald Binnie n'était pas habitué à se montrer jamais fort agréable. C'était un vieillard d'humeur aigre et fort despote. Il contredisait carrément lady Théobald toutes les cinq minutes et rudoyait à tout bout de champ son valet de chambre. Ce n'était pas toutefois contre lui que Lucia était montée. Elle devinait que lady Théobald était fort capable de lui avoir fait entendre que Francis Barold serait un bon parti pour elle, Lucia, et si les choses s'étaient ainsi passées, ce n'était guère la faute du vieillard s'il avait adopté cette idée. Elle comprenait à présent pourquoi on lui avait permis de rendre visite à Octavia, et d'autres détails encore devenaient clairs pour elle. On avait chargé Francis Barold de l'accompagner, on lui avait presque fait des reproches quand ses visites n'avaient pas été assez fréquentes; peut-être même Sa Seigneurie avait-elle été assez bonne pour suggérer à Octavia l'idée de favoriser ses plans; elle était aussi capable de cela que de bien d'autres choses qui pouvaient l'aider à atteindre son but. Les joues de Lucia devenaient de plus

en plus rouges, ses yeux plus brillants à chaque pas, parce que chaque pas amenait de nouvelles révélations; ses mains tremblaient et son cœur battait précipitamment.

— Non ! je n'aurai plus jamais peur d'elle, jamais ! jamais !

Tout à coup, au tournant de la route, un jeune homme sortit du bois, à sa droite, et s'arrêta devant elle.

Elle se rejeta en arrière en poussant un cri.

— Monsieur Burmistone !

Elle se demandait s'il n'avait point, par hasard, entendu les derniers mots qu'elle avait prononcés à haute voix. Il se saisit de ses petites mains tremblantes et contempla son visage tout ému.

— Je suis content de vous avoir rencontrée, lui dit-il du ton le plus tranquille qu'il lui fut possible de prendre. Qu'est-il arrivé ?

Lucia savait qu'elle serait incapable de dissimuler la vérité, et elle ne se sentait pas en disposition de l'essayer. Elle ne se possédait guère en ce moment.

— Je suis en colère, dit-elle avec son petit rire nerveux. Jamais, jusqu'à présent, vous ne m'aviez vue en colère, n'est-ce pas ? Je me rends auprès de ma... auprès de lady Théobald.

— Qu'allez-vous lui dire ?

— Je vais lui demander de m'expliquer ses intentions. Je vais lui dire qu'elle est dans l'erreur. Je vais lui prouver que, après tout, je ne suis pas aussi lâche qu'elle le pense. Je vais lui dire que j'ose lui désobéir... Voilà ce que je vais lui dire.

— Elle vous a donc fort irritée ? dit-il.

Alors, et avant de s'en être rendu compte à elle-même, elle lui dit tout ce qu'elle avait sur le cœur, plus même qu'elle n'en avait dit à Octavia : ce n'avait pas été d'abord son intention, mais elle ne put s'empêcher de le faire.

— Je dois épouser M. Francis Barold, s'il veut bien de moi, dit-elle avec un petit sourire amer, M. Francis Barold, qui est si épris de moi, comme vous le savez. Sa mère approuve le projet et l'a envoyé ici pour me parler de sa passion, ce qu'il a fait comme vous avez pu le voir. Je n'ai pas de fortune à moi, mais si je fais un mariage qui lui plaise, M. Dugald Binnie me laissera probablement la sienne, ce qui, à ce qu'on pense, encouragera

mon cousin... qui a besoin d'encouragement. Si je l'épouse, ou plutôt s'il m'épouse, lady Théobald pense que M. Binnie sera satisfait. Quant au sentiment de M. Francis Barold, il n'en est pas question; et quant au mien, il n'est même pas nécessaire d'en parler. Ces deux dames ont tout concerté ensemble. Je suppose que l'on m'a offerte à Francis, qui m'a très probablement refusée; mais peut-être pourra-t-on, avec le temps, lui persuader d'y revenir, si je suis bien sage et si on réussit à lui faire comprendre l'avantage qu'il y aurait pour lui à joindre la fortune de M. Binnie à la sienne. Il est certain que pour y arriver il me faudra être très docile et très humble. C'est là ce que j'ai appris de la bouche de lady Théobald, hier soir, et c'est ce dont je vais causer avec elle. N'y a-t-il pas de quoi mettre quelqu'un en colère, n'est-ce pas?

Il ne lui dit pas ce qu'il en pensait; il continua à la regarder tranquillement.

— Lucia, dit-il, laissez-moi aller parler à lady Théobald.

— Vous! répondit-elle en faisant un mouvement de surprise.

— Oui, laissez-moi aller la trouver et lui dire qu'au lieu d'épouser Francis Barold, c'est... *moi* que vous épouserez, si vous le voulez bien?...

Les couleurs disparurent des joues de Lucia et les larmes remplirent ses yeux. Elle leva vers lui son visage tout empreint d'une expression pathétique:

— Vous avez donc réellement pitié de moi, murmura-t-elle?...

— Je vous aime profondément, répondit Burmistone de son ton le plus calme; je vous ai aimée depuis le jour où je vous ai vue pour la première fois... Dois-je y aller?

Elle le regarda un moment avec incrédulité; puis cédant à la fin:

— Oui, dit-elle.

Cependant elle continuait à le regarder, puis, en dépit du grand bonheur qu'elle ressentait, ou peut-être à cause de cela même, elle commença à pleurer doucement, oubliant qu'elle eût jamais été en colère, et lui, comme pour la protéger, l'enveloppa de ses bras robustes.

## XXIV

Le jour où devait avoir lieu la *matinée* s'annonça pur et promettant un beau soleil. Slowbridge s'éveilla dans la plus grande excitation.

Les sentiments des habitants d'Oldclough se manifestaient de diverses façons. Les manières de lady Théobald se faisaient remarquer par leur extrême rigidité. Elle avait choisi comme costume de fête une robe de moire antique noire ornée de lourdes franges de jais. Ses bijoux de même espèce s'entre-choquaient avec un bruit lugubre lorsqu'elle marchait.

M. Dugald Binnie, qui avait reçu, lui aussi, une invitation, n'avait pas encore eu l'amabilité de dire si son intention était de s'y rendre. Il n'avait pas vu M. Burmistone, étant sorti lorsque celui-ci s'était présenté chez lui.

En descendant déjeuner, lady Théobald l'avait trouvé qui grognait en lisant son journal. Il s'était contenté de lever les yeux vers elle en marmottant avec un apparence de politesse :

— Vous allez à un enterrement ?

— J'accompagne ma petite-fille à cette... cette fête, répondit-elle ; ce n'est guère une occasion de plaisir pour moi.

— Alors il n'y avait pas de raison pour vous habiller ainsi. Pourquoi ne restez-vous pas chez vous, si vous n'avez pas envie d'y aller ? Le maître de la maison où vous allez est un homme comme il faut, n'est-ce pas ? J'ai connu, dans le temps, un homme du nom de Burmistone ; c'était un des plus rares caractères que j'aie jamais rencontrés. Si j'étais sûr que ce fût la même personne, j'irais certainement. Lorsque je découvre un individu qui n'est ni un misérable ni un sot, je m'attache à lui. J'ai envie d'envoyer aux informations. Où est Lucia.

Quelle était l'opinion de M. Binnie au sujet de Lucia ? c'était difficile à deviner. Il avait l'agréable habitude de la regarder fixement par-dessus son journal et de l'autre côté de la table par-dessus son dîner. La seule fois qu'il eût exprimé son opinion sur son compte, ce fut le jour où il l'avait vu inaugurer une robe qu'elle avait copiée sur celle d'Octavia.

— Jolie robe ! avait-il dit brusquement ; elle ne vient pas d'ici, je parie.

— C'est une vieille robe que j'ai refaite sur un nouveau modèle, répondit Lucia un peu alarmée. Je l'ai taillée moi-même.

— On ne le dirait pas, dit-il en grognant.

Lucia avait également retouché une autre robe qu'elle se réjouissait de porter à la matinée.

— Ne vous présentez pas chez ma grand'mère avant mercredi, avait-elle dit à M. Burmistine. Elle ne me laisserait peut-être pas aller chez vous. Je suis sûre qu'elle sera bien irritée.

— Et cela ne vous fait pas peur ?

— Non, je n'ai aucune peur, et il en sera toujours ainsi maintenant.

Pour dire la vérité, elle avait, par sa manière d'être, prodigieusement étonné Sa Seigneurie ; elle supportait ses regards les plus courroucés sans baisser les yeux et sans chercher à les éviter ; elle restait parfaitement calme devant les plus cuisants reproches. Lorsque, pour la seconde fois, milady s'était mise à faire allusion à ses plans pour l'avenir, elle reçut en plein corps un véritable coup ; la jeune fille s'était levée de sa chaise et l'avait regardée en face avec une expression de résolution et presque de hauteur difficile à soutenir.

— Je vous demanderai de ne plus me parler de cela, dit-elle. Je ne veux pas écouter.

Puis, se retournant, elle s'était dirigé vers la porte et avait quitté la chambre.

— Ceci, s'était dit Sa Seigneurie, lorsqu'elle avait retrouvé son sang-froid, ceci vient de miss Octavia Bassett.

Et, depuis, le sujet ne fut plus remis sur le tapis.

Personne, dans tout Slowbridge, n'était plus en disposition de s'amuser qu'Octavia Bassett elle-même. Le matin du jour où la fête devait avoir lieu, avant le déjeuner, miss Belinda avait encore été bouleversée par l'arrivée d'un nouveau télégramme qui contenait ces mots :

“ Arrivé aujourd'hui par *Russia*. Serai avec vous demain après midi. Un ami, avec moi.”

“ MARTIN BASSETT.”

En lisant ce télégramme miss Belinda se laissa aller à un déluge de larmes de joie.

— Mon cher, cher Martin ! disait-elle en pleurant, penser que nous allons nous retrouver ! Pourquoi ne nous a-t-il pas fait savoir qu'il était en route pour venir ?

Octavia s'approcha de miss Belinda, l'embrassa et quitta la chambre précipitamment. Lorsqu'elle revint, un quart d'heure après, elle avait l'air tant soit peu émue, et ses yeux humides étaient encore plus brillants qu'à l'ordinaire.

Durant la fête Octavia fut très remarquée.

— Une nouvelle robe ! ma chère, dit mistress Burnham. Quelles jolies couleurs ont ses joues ! Elle est habituellement plus pâle. Je pense qu'elles sont dues à la présence de lord Lansdowne.

— Tout au moins sa robe lui sied fort bien, se dit à elle même Lydia Burnham, dont le goût n'avait pas été consulté quant à sa propre toilette.

— C'est elle qui fait valoir ses robes, dit sa sœur, et non pas ses robes qui la font valoir, quoique ses costumes aient généralement beaucoup de genre ; elle est aujourd'hui encore plus jolie que de coutume et elle a l'air de bien s'amuser.

Elle s'amusait en effet. C'est ce que M. Francis Barold remarquait de loin avec une vive contrariété. Elle s'amusait tellement, qu'elle n'avait pas eu l'air de s'apercevoir que, au lieu d'aller vers elle, il l'avait évitée à dessein. Cinq ou six jeunes gens s'étaient groupés autour d'elle faisant de leur mieux pour être aimables. Elle paraissait tout à fait à la hauteur de la situation. Les jeunes gens venus de Broadoaks s'étaient, dès le début, attelés à son char.

— Pourquoi, avaient-ils dit à Barold, pourquoi ne nous aviez vous pas parlé d'elle ? Vous êtes un charmant garçon, en vérité, de venir rôder ici durant deux mois, en gardant tout pour vous.

Puis était arrivé lord Lansdowne, que l'on avait vu arrêter fixement ses regards sur un certain point, dans le jardin, pendant qu'il allait serrer la main de son hôte.

— Burmistone, dit-il après les premières paroles de bienvenue, quelle est cette grande jeune fille en blanc ?

Et dix minutes plus tard, lady Théobald, mistress Burnham,

M. Barold et bien d'autres encore, trop nombreux pour être énumérés, remarquèrent qu'il se tenait debout aux côtés d'Octavia, avec l'intention évidente de ne la point quitter de la journée.

Peu de temps après, Francis Barold se dirigea vers miss Belinda, qui était très occupée et un peu nerveuse.

— Votre nièce s'amuse beaucoup, lui dit-il.

— Octavia est particulièrement heureuse aujourd'hui, répondit miss Belinda. Son père arrivera à Slowbridge ce soir. Elle l'attend avec une grande impatience.

— Ah !

Barold mordait sa moustache se sentant mal à l'aise. Il lui semblait que le sort le traitait fort mal, et il regrettait de n'être pas retourné directement de Broadoaks à Londres, au lieu de s'éterniser à Slowbridge. Au début, il s'était amusé ; mais peu à peu, à sa grande surprise, il avait trouvé que ses plaisirs perdaient de leur piquant. Toutefois, il se rendit, en rongant son frein, vers un certain groupe de personnes réunies sous un hêtre, et comme il s'approchait, Octavia tourna la tête et l'aperçut. Elle lui sourit tranquillement en agitant son éventail, ce qui lui rappela vivement le jour où il l'avait vue pour la première fois dans le salon de lady Théobald.

FRANCES BURNETT.

(A continuer)

## REVUE POLITIQUE

---

La "tempête de Wiggins" qui, selon les prédictions du prophète, devait être effrayante, a accaparé une forte partie de l'attention pendant la première dizaine de mars. Les journaux ont même enregistré des faits qui nous feraient croire — s'ils étaient vrais — que notre population était sous l'empire d'une frayeur extraordinaire. Des femmes se seraient évanouies, seraient mortes même, avant la tempête, bien entendu ; car pendant la tempête, il aurait fallu avoir l'imagination bien surrexcitée pour avoir peur.

Les arbres étaient menacés d'être déracinés, les maisons d'être renversées et les vaisseaux d'être désemparés et écrasés. Quant à nous, nous avons une grande chance d'être noyés. L'inondation devait atteindre des proportions inouïes.

C'était pour le onze mars — un dimanche.

Les météorologues étaient confinés dans leurs observatoires, notant scrupuleusement les variations atmosphériques et en tirant des déductions. Tout le monde attendait la tempête. On commençait même à trouver qu'elle se faisait attendre, lorsque, du ciel couvert depuis la veille, commença à tomber une neige assez abondante accompagnée d'un vent modéré. Les arbres restèrent debout, les maisons ne vacillèrent pas, les vaisseaux continuèrent leur marche vers les bords des océans, et l'eau ne monta guère.

Cependant Wiggins est satisfait et Vennor est jaloux !

\* \* \*

Dans notre ciel politique, nous n'avons pas eu de tempête, bien que l'atmosphère n'ait pas été parfaitement calme. Une crise ministérielle au Nouveau-Brunswick a été l'incident le plus remarquable.

A Québec, mars a été le mois des motions de non-confiance.

Chaque jour presque, l'opposition libérale en avait une, et quelquefois deux à présenter. Le gouvernement a toujours conservé sa majorité entière.

Il y a exception, cependant, pour une ou deux propositions présentées par des membres de la droite. Cinq ou six députés conservateurs, mettant de côté ces liens décorés du nom de discipline de parti, ont voté contre le gouvernement. La plus importante de ces propositions a été celle de M. Beaubien, demandant la formation d'un comité devant prendre connaissance finale des comptes de l'administration du chemin de fer du Nord. Le ministère a fait de cette demande une question de non-confiance; sa majorité, qui dépasse quarante voix ordinairement, n'a guère dépassé vingt voix dans la circonstance.

Une question qui a fait le sujet de débats longs et assez vifs s'est présentée vers la fin de la session. M. Sénécal et quelques-uns de ses amis demandaient qu'une compagnie formée entre eux fut constituée en corps public, avec pouvoir de faire de la colonisation, de construire des chemins de fer, d'acheter des terres publiques et des terrains miniers, et d'exploiter à peu près tous les genres d'industrie.

Une forte opposition a été faite à ce projet de loi — le ministère appuyant la demande de M. Sénécal. On s'objectait à cette accumulation extraordinaire de pouvoirs entre les mains d'une même compagnie, d'un même nombre assez limité de personnes. M. Sénécal, qui avait d'abord retiré son projet de loi en face de l'opposition, le présenta de nouveau aux chambres qui l'adoptèrent avec quelques modifications.

La session ne s'est terminée que le trente de mars, malgré les efforts du gouvernement pour arriver à prorogation avant la vacance de Pâques. Un emprunt d'un demi-million a été autorisé par la législature.

\* \* \*

Le second mois de la session fédérale s'est passé aussi tranquillement que le premier. Le temps a été employé à quelques discussions peu importantes et qui ne méritent pas mention. Cependant, un projet de loi inattendu est venu devant les communes. On propose de légaliser l'existence de l'association orangiste et de la constituer en corps public.

Toute la députation catholique, et toute la députation d'origine française, sauf une exception, protesta contre cette tentative de légaliser l'existence d'une association occulte ayant pour but de

fomentent la haine contre le catholicisme. La proposition de M. Coursol demandant de ne pas recevoir même en première délibération ce projet de loi ne fut perdue que par quatre voix. On considère que ce vote est l'arrêt de mort du projet de loi orangiste.

Le ministère a déposé un projet de loi important concernant les banques, et obligeant les directeurs de ces institutions monétaires, sous peine d'amende, à fournir au gouvernement les états financiers exigés par la loi. Une sanction se trouve aussi imposée à certaines dispositions relatives à la circulation des billets de banque.

\* \* \*

Les législatures de l'Île du Prince Edouard et du Nouveau-Brunswick sont en session.

A l'ouverture des chambres à Frédéricton, le ministère a fait élire pour la chambre basse un président de son choix sans trop de difficulté. Mais, sur la discussion de l'adresse, une proposition de non-confiance, réunit une majorité des voix, sans même être discutée. Le ministère donna sa démission. Le lieutenant-gouverneur appela le chef de l'opposition à former une nouvelle administration.

\* \* \*

Honneur à nos compatriotes émigrés aux Etats-Unis ! L'insulte faite à leur race par un nommé Foster les a tous fait bondir d'indignation. Ils se sont levés unis et frémissants en face de leurs agresseurs, et l'écho de leurs réclamations a pénétré dans l'enceinte sénatoriale de Washington.

Depuis plusieurs années, les Canadiens-Français ont été en butte au mauvais vouloir d'une partie de la population de la Nouvelle-Angleterre. On ne leur pardonne pas d'être sobres, travailleurs, durs à l'ouvrage, et de vivre plus modestement que ceux qui les entourent. On les accuse de vivre dans la dégradation, de se vouer volontairement à la misère; on prétend qu'ils n'émigrent aux Etats-Unis que dans le but de gagner de l'argent et de retourner ensuite au Canada; on leur inflige l'épithète de Chinois de l'Est.

L'an dernier, une enquête sur de semblables accusations a démontré qu'elles n'étaient pas fondées et a fait ressortir les qualités supérieures de l'artisan et de l'ouvrier canadien-français. Mais une enquête a-t-elle jamais eu pour effet de désarmer les calomnieux? de faire taire l'envie et la malice?

Nos compatriotes éprouvent là-bas ce que nous avons éprouvé au Canada dans le temps — passé pour ne plus revenir — où notre faiblesse numérique donnait à nos adversaires l'espoir de nous écraser. Ils sont persécutés, vilipendés, calomniés.

Cela ne nous a pas empêchés de nous emparer de la vallée du Saint-Laurent, et en grande partie de celle de l'Outaouais; cela n'a pas empêché les Acadiens de croître en nombre et en force dans les provinces du golfe; cela n'empêchera pas les florissants rameaux de notre nationalité de se développer et de grandir sur la terre des Yankees.

Quand on voit de nombreux groupes de Canadiens-Français conservant sur la terre étrangère l'amour national, se soutenant dans la lutte, unis en face des populations rivales, prompts à repousser l'insulte, on ne peut s'empêcher d'avoir foi en l'avenir.

\* \* \*

La fin de la session, à Québec, a été accompagnée de rumeurs annonçant des changements ministériels prochains. M. Mousseau devait se retirer et être remplacé par M. Taillon, président de l'assemblée législative. M. Lynch allait être fait juge ou surintendant protestant de l'instruction publique. M. Starnes allait disparaître.

Ces rumeurs avaient circulé plusieurs fois pendant la session.

M. Mousseau, un peu avant la prorogation des chambres, a déclaré qu'il n'avait pas l'intention de quitter la vie publique. Les autres personnages atteints par les rumeurs n'ont rien dit. Ces changements, s'ils doivent venir, se feront attendre quelque temps.

Au fédéral, nous aurons aussi des changements. Il est certain que M. Tupper, ministre des chemins de fer et des canaux, abandonnera sa charge après la session présente. On croit que ce départ va causer un remaniement partiel sur les autres bancs du ministère.

Le terme d'office du marquis de Lorne, gouverneur-général du Canada, expirera cet automne. On se demande déjà quel sera son successeur.

\* \* \*

Les dépêches européennes ne nous parlent guère que des complots anarchistes: complots en Italie, complots en Espagne, complots en France, complots en Russie, complots en Angleterre.

Ce dernier pays — l'Angleterre — s'est longtemps cru à l'abri des tentatives anarchistes, des complots socialistes. Ses grands hommes politiques avaient la naïveté de croire que les basses couches sociales du continent ne s'agitaient que dans le but d'obtenir une forme de gouvernement modelée sur celle de la maritime Albion. Les communards, les pétroleux, les régicides trouvaient un asile sûr en passant la Manche. Les assassinats, les incendies devenaient, aux yeux des Anglais, des crimes purement politiques ; l'extradition était refusée, sous le prétexte que ces tristes personnages n'étaient coupables que d'agitation politique, n'avaient travaillé qu'à obtenir un changement dans la forme du gouvernement de leur pays.

Aujourd'hui, c'est l'Angleterre elle-même qui demande aux gouvernements européens de lui livrer les féniciens qui ne sont coupables que de crimes *politiques* d'après la vieille théorie, qui ne veulent que changer la forme du gouvernement des Iles Britanniques.

Aveugles sont ceux qui voient dans les concessions la guérison de la plaie du socialisme : aveugles sont ceux qui ne voient pas que le socialisme ne demande momentanément le moins que pour s'en faire un point d'appui, un échelon vers le plus ; trois fois aveugles sont ceux qui ne voient pas qu'en reculant sans cesse, ils s'acheminent vers l'abîme.

Dans le temps où il était possible d'extirper le chancre, il s'est trouvé des gouvernements qui l'ont protégé, qui lui ont permis de grandir, de se développer, d'acquérir des forces. Aujourd'hui, tous les gouvernements se sentent atteints, même les gouvernements jadis protecteurs. Ils ont réchauffé la vipère.

Pendant que la dynamite ébranlait les édifices du parlement impérial à Londres, une horde socialiste qui a pris le nom sinistre de la "Main Noire," ravageait les campagnes de l'Andalousie, en Espagne. A Paris, Louise Michel, à la tête de quelques centaines de communards, parcourait les rues en brandissant un drapeau noir, et faisait défoncer les boutiques de boulangeries en vociférant contre les riches et les bourgeois.

Chaque mois, c'est la même histoire ; quand un pays est tranquille, c'est dans un autre que les anarchistes lèvent la tête. Les gouvernements ont peur ; ils se consultent, ils proposent même, dit le télégraphe, l'établissement d'une police internationale et l'extradition immédiate des coupables.

Mesures inefficaces ! Que peuvent faire les agents de police et même les soldats contre la dynamite ? Que peut faire le Czar avec

son autocratie, contre les nihilistes? Les bombes éclatent sous ses pieds, sous les roues de son carosse, dans les murs de ses palais.

C'est l'âme des coupables, l'âme des dévoyés qu'il faut atteindre et changer. L'Eglise seule le peut; mais on la chasse des écoles, on lui enlève sa liberté d'action.

Chaque gouvernement croit voir dans le pouvoir religieux un rival, un adversaire au lieu d'un auxiliaire, d'un protecteur.

Le pape signale le mal, avertit les gouvernements, déclare que l'Eglise est prête, comme toujours, à remplir son rôle. Les puissants ferment l'oreille.

\* \* \*

La France et l'Angleterre paraissent s'être entendues au sujet de l'Egypte. M. Gladstone, revenant d'une courte villégiature sur les bords de la Méditerranée, a fait visite au président de la république, et, depuis lors, le gouvernement français est silencieux. La France, cependant, paraît n'avoir gagné rien autre chose qu'une visite du premier ministre de la reine d'Angleterre. Lord Dufferin continue à organiser l'Egypte selon les vues britanniques sans faire la part de l'influence française. La France abandonne ses prétentions sans rien dire.

Elle trouve une maigre compensation à la perte définitive de son influence sur les bords du Nil par l'établissement de son protectorat sur le Tonquin en Asie et sur l'île de Madagascar en Afrique.

Mais l'Angleterre n'a fait mine d'intervenir à Madagascar que dans le but de gagner son point en Egypte. Elle paraît avoir réussi.

GUSTAVE LAMOTHE.

## BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

---

### LES DÉBATS DE LA LÉGISLATURE DE QUÉBEC (1882).

Nous n'avions pas de *Hansard* à Québec et nous n'en aurions pas eu sans l'initiative de M. Alph. Desjardins, de Lévis. Nos discussions provinciales ont cependant pour nous un intérêt primordial. Elles ne sont pas inférieures, quant à leur valeur intrinsèque, aux discussions fédérales, et les questions sur lesquelles elles portent sont souvent d'une importance plus grande.

Les débats de nos parlements forment la partie la plus importante de notre histoire politique. Les générations futures y chercheront la trace de nos intérêts et de nos passions. Laisser se former l'histoire politique sur les souvenirs personnels des écrivains, quelque soit leur intégrité et leur mérite, c'est s'exposer à bien des méprises et à bien des erreurs. Consulter les journaux placés au premier rang de la lutte, c'est consulter des témoins partiels, qui sacrifient souvent la vérité aux besoins d'un parti. Quinze ou vingt ans après, leurs assertions ne peuvent plus être suffisamment contrôlées; le journal du parti opposé aura oublié ou négligé de réfuter un point quelconque que l'historien considérera comme acquis.

Les *Débats* publiés par M. Desjardins fourniront une source autorisée de renseignements, car les journaux et les députés des deux partis s'accordent à en reconnaître le mérite et l'impartialité.

Le volume comprend quinze cents pages et il est bien imprimé. Les débats du Conseil législatif sont rapportés en premier lieu et forment à peu près le tiers du volume. Les discussions de l'an dernier portent en grande partie sur la question de la vente du chemin de fer du Nord. M. Desjardins nous a transmis les discours de nos législateurs dans une forme agréable à l'oreille; il en a élagué les répétitions en ne s'attachant qu'au sens. Nous l'en félicitons.

POLITICUS.

## NOTES LITTÉRAIRES

1883

- 1<sup>er</sup> mars. — Université Laval (Québec) — Conférence de M. l'abbé J. C. K. Laflamme, sur l'électricité et son application.
- 2 mars. — Numéro prospectus de *le Figaro*, publié à Montréal par L. H. Taché & Cie. MM. Provencher, Achintre et Buies, rédacteurs.
- 2 mars. — Union commerciale (Québec) — Conférence de M. A. Michel, sur "la loi du travail."
- 3 mars. — Société Casault (Québec) — Conférence par l'hon. M. Joly, sur l'aboriculture.
- 4 mars. — Union catholique (Montréal) — Conférence par le Rév. P. Hamon, S. J. — Sujet : Le père Mileriot.
- 5 mars. — Elections de la Société Historique d'Ottawa. — Résultat : Patron, Son Excellence le Gouverneur-Général ; Président, sir John A. Macdonald ; 1<sup>er</sup> Vice-Président, l'abbé C. Tanguay ; 2<sup>e</sup> Vice-Président, Alonzo Wright, M. P. ; Secrétaire-Archiviste, P. Poirier ; Secrétaires-Correspondents, James Fletcher et B. Sulte ; Trésorier, N. V. Noël ; Bibliothécaire, Douglas Brymer ; Conseillers, col. White, Rév. E. A. Dawson, W. P. Lett, A. D. DeCelles et A. E. Garneau.
- 6 mars. — Institut Canadien (Québec) — Discours par le col. Rhodes. — Conférences par M. N. A. Commeau, sur la géographie de la partie nord de la province de Québec.
- 7 mars. — Halle Montcalm (Québec) — Conférence par M. A. Michel, sur les sciences appliquées aux arts. — Sujet : Les récepteurs mécaniques.
- 8 mars. — Université Laval (Québec) — Seconde conférence de l'hon. A. B. Routhier, sur la société domestique et la famille. — Sujet particulier de la conférence : Le divorce.
- 10 mars. — Société Casault (Québec) — Conférence par M. Thomas Chapais. — Sujet : Classiques et Romantiques.
- 11 mars. — Institut Canadien (Lévis) — Conférence par M. J. E. Roy. — Sujet : Notes sur Lévis.
- 12 mars. — La *Minerve* (Montréal) publie un numéro contenant plusieurs articles littéraires signés : B. Sulte, J. A. N. Provencher, Jos. Royal, Jos. Tassé, Alf. Garneau, Nap. Legendre, l'abbé Proulx, etc.
- 12 mars. — Union commerciale (Québec) — Conférence par M. Ephrem Chouinard. — Sujet : Voyage en Europe.

13 mars. — Institut Canadien (Québec) — Conférence par Mgr l'abbé B. Paquet. — Sujet : Québec et ses habitants en 1749.

14 mars. — Institut Canadien (Ottawa) — Soirée littéraire et musicale au profit de Paul Féval. Discours par l'hon. F. X. A. Trudel et M. B. Sulte.

14 mars. — Cercle catholique (Québec) — Conférence par M. A. Michel. — Sujet : La philosophie chrétienne.

15 mars. — Université Laval (Québec) — Conférence par l'hon. M. F. Langelier. — Sujet : L'argent.

17 mars. — Société Casault (Québec) — Conférence par M. Faucher de St-Maurice. — Sujet : La vie à bord d'un cuirassé français.

21 mars. — Cercle catholique (Québec) — Conférence par M. l'abbé Pampalon.

21 mars. — Halle Montcalm (Québec) — Conférence par M. A. Michel. — Sujet : Les roues hydrauliques.

22 mars. — *L'Etendard* (Montréal) — Continuation des articles intitulés : Les conférenciers de Québec et signés : Léon Lefranc. — Sujet : L'abbé P. N. Bruchési.

27 Mars. — *La Minerve* (Montréal) commence la publication d'une étude critique de *l'Histoire des Canadiens-Français*, due à la plume de J. C. Taché, étude intitulée : *Les Histoires de M. Sulte*. Continué dans le numéro du 28.

27 mars. — Institut Canadien (Québec) — Conférence par M. Thos Chappais. — Sujet : Montcalm.

28 mars. — *L'Etendard* (Montréal) — Critique, signée Zouzou, d'une poésie de M. Ls Fréchette, intitulée : A Mad. Albani. Continué le 29.

28 mars. — Halle Montcalm (Québec) — Conférence par M. A. Michel, sur les sciences appliquées aux arts. — Sujet : Les turbines.

28 mars. — Cabinet de Lecture paroissial (Montréal) — Conférence par l'abbé P. N. Bruchési. — Sujet : Rome et l'Italie.

— Deux documents tirés des archives poudreuses d'un de nos bibliophiles les plus en renom confirment l'opinion émise dans la brochure du Dr Dionne, publiée en 1880, que la chapelle de Champlain dans laquelle fut déposé le corps du premier gouverneur de la colonie, était située à l'endroit où est le bureau de poste, c'est-à-dire sur le lieu appelé autrefois la *Grand'Place*, à une centaine de pieds environ de Notre-Dame de Reconvrance.

Ces documents seront bientôt connus du public. — *Courrier du Canada*, 9 mars 1883.

M. T. P. Bédard, dans une lettre au *Canadien*, dit que c'est lui qui a trouvé les documents en question, mais qu'il ne peut dire, avant d'avoir fait dresser les plans, à quel endroit précis reposent les cendres de Champlain.